

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

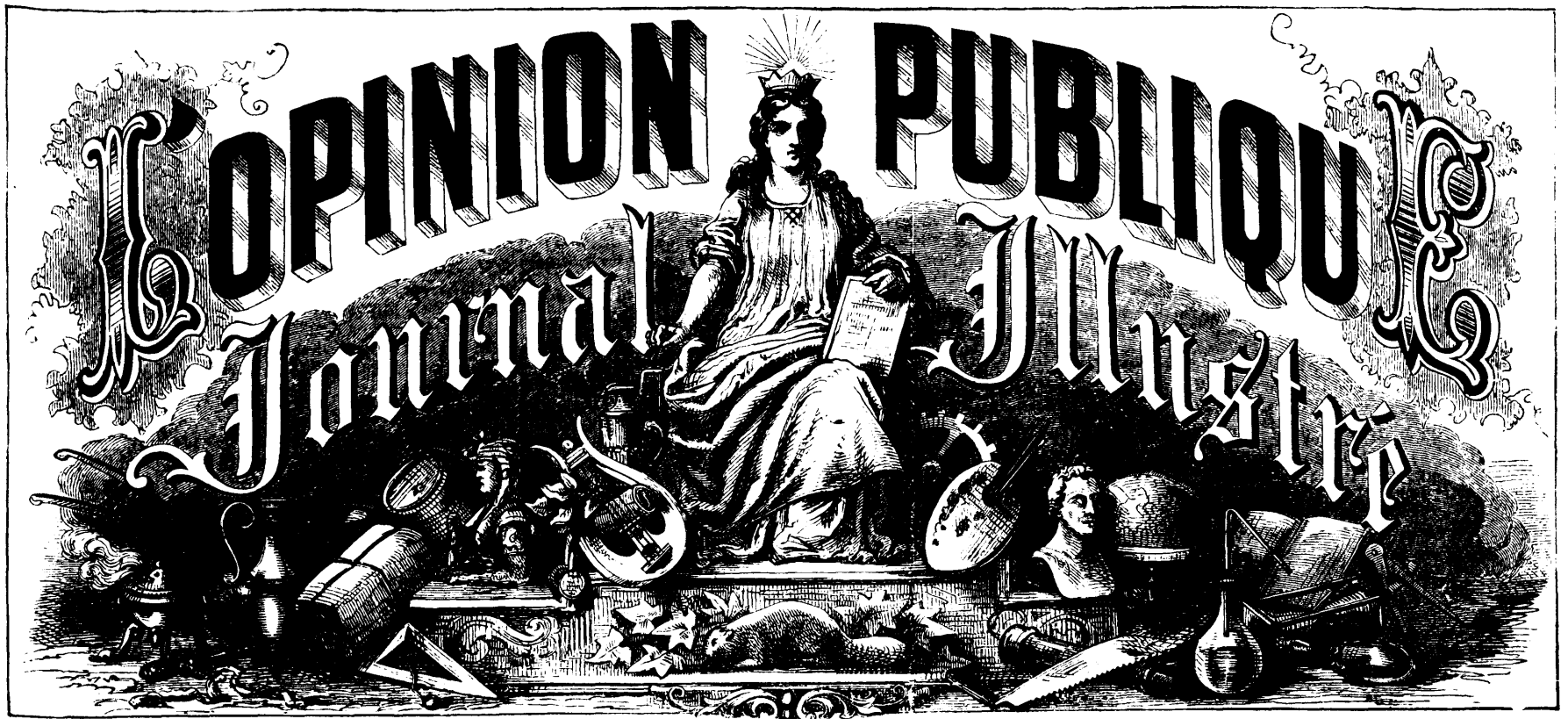
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. V.—No. 12.

MONTREAL, JEUDI, 19 MARS, 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LE 24 JUIN.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« La société St. Jean-Baptiste ayant décidé d'inviter toutes les sociétés-sœurs des Etats-Unis à assister au festival national qui sera célébré à Montréal le 24 juin prochain, un comité composé de l'abbé Primeau et de MM. Labine, Houde et Gagnon, tous des Etats-Unis, sera chargé d'organiser le mouvement parmi les canadiens-français résidents de ce pays. On pense qu'une trentaine de sociétés américaines viendront à Montréal, et l'on compte sur une démonstration magnifique. »

Comme on le voit le mouvement s'accroît et promet de réussir : à nous maintenant de faire notre part d'organisation.

O. D.

L'ABBÉ TANGUAY.

(Suite et fin.)

En 1865, le bureau des statistiques du Canada (branche du département de l'agriculture) s'assura les services de l'abbé Tanguay, qui depuis lors a mis à la disposition du bureau non-seulement son travail et l'expérience qu'il avait acquise, mais encore la multitude de notes amassées par lui.

Voyons les principales proportions de l'entreprise du *Dictionnaire*.

Quatre groupes de populations françaises ont existé en Canada durant le dix-septième siècle : ceux de l'Acadie (1604), de Québec (1608), des Trois-Rivières (1633), de Montréal (1641).

Arrivé à l'année 1700 il y avait déjà longtemps que les Canadiens (pour ne parler que des trois derniers groupes) s'étaient répandus autour des grands lacs et vers le sud-ouest, mais c'est alors seulement qu'ils commencèrent à y fonder des établissements stables, qui depuis n'ont fait qu'aller en augmentant. Il fallait donc les suivre dans ces migrations sur une étendue de territoire qui mesure en ligne droite au moins mille lieues.

Un homme né en France, se marie en Acadie, va habiter Québec et y fait baptiser ses enfants, perd sa femme à Montréal, se remarie au Détroit, et meurt dans quelque paroisse des bords de l'Ohio ou du Mississipi, où il laisse une partie de ses enfants, tandis que d'autres sont établis dans la vallée du Saint-Laurent. Il fallait retrouver la trace de chacune de ces personnes et suivre leur descendance jusqu'à nos jours !

De prime-abord, on s'imagine que la race franco-canadienne est toute entière sortie de la France. Ce n'est pas exact. De petites colonies espagnoles, allemandes, italiennes et surtout irlandaises sont venues se fondre dans le principal élément qui forme cette population. On voit aussi quelques Anglais, la plupart capturés durant les guerres de la Nouvelle-Angleterre. Depuis longtemps, la transformation de ces familles est complète : elles sont françaises de langue, de mœurs, et catholiques. Tout ce qui reste de leur origine est un nom qui sonne encore comme une parole étrangère lorsqu'il n'a pas été altéré de manière à l'identifier avec l'accent de notre langage. M. O'Farrell, de Québec, a même fait un travail sur les noms irlandais, qui donnerait un très-fort contingent à cet élément dans la composition de la race canadienne.

Or, la tâche de l'abbé Tanguay peut se définir ainsi :

Lire, déchiffrer, comparer, annoter toutes les pages de

tous les livres qui ont paru sur le Canada depuis Jacques Cartier. Il y en a bien trois cents. Faire la même chose pour les cartes, qui se comptent aussi par centaines. Consulter minutieusement les manuscrits de la bibliothèque d'Ottawa, ceux de la société historique de Québec, de la société historique de Montréal, de l'Université Laval, les registres de toutes les paroisses du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, des îles du Golfe, de Terre-Neuve, du Détroit, et des villes et villages échelonnés sur les tributaires du Mississipi. Annoter les actes des notaires du Canada, compiler les cahiers des cours de justice, les ordonnances du gouvernement français, celles du gouvernement anglais,—en un mot autant de papiers qu'il en tiendrait dans un plein wagon de chemin de fer.

Mais ce n'est pas tout. Les familles catholiques du Canada sont venues de la France, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Irlande. En route ! il faut aller relancer chacune d'elles dans la place d'où elle est partie.

Rendu en Europe en 1867, l'abbé Tanguay se dirigea vers toutes les localités où, d'après les notes puisées en Canada, il savait qu'avaient été les souches de ces familles : la Belgique, la France, la Prusse, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, l'Angleterre et l'Irlande. A Paris, à Rouen, à Saint-Malo, outre les registres des anciennes paroisses, il a consulté les archives des colonies qui abondent en documents sur la Nouvelle-France.

Et quand on dit consulter tel ou tel document, on ne veut pas dire que ce soit chose aussi aisée que de lire une gazette.

Les registres aux écritures capricieuses, fanées, indéchiffrables à l'œil nu ; les feuilles déchirées, écornées ou égarées au milieu de cahiers qui datent de soixante ou quatre-vingts ans avant ou après elles ; les noms mal orthographiés, ou changés en surnoms—tout est lu, tout est compris et remis en place par le savant abbé. Très-souvent des pièces déchirées sont refaites, et l'on serait étonné de voir comment il faut s'y prendre pour tirer d'une page mutilée des noms, des dates, des explications de parenté qui semblaient n'y plus paraître.

Fort bien, dira le lecteur, c'est un grand mérite, mais une fois ce déchiffrement exécuté, comment se reconnaître dans l'innombrable quantité de notes qu'a dû prendre le travailleur ?

Ceci n'est rien. Toute difficulté de classification disparaît devant ces mots magiques ; de la méthode, encore de la méthode et toujours de la méthode. Hors de là, point de ressource.

L'abbé se trouve-t-il en présence d'un document, il s'arrête sur le premier nom qu'il y rencontre—que ce soit une mention de naissance, de mariage, de décès, de parenté, de filiation quelconque—et il tire un livre de sa poche. Oui, cela ressemble bien à un livre ; seulement une fois dégagé de la petite ganse élastique qui l'entoure, on s'aperçoit que le tout se défait en des centaines de morceaux—car la couverture ne tient pas aux feuilles et les feuilles elles-mêmes n'ont aucun lien entre elles. Sur l'une de ces feuilles volantes (trois pouces sur cinq) l'abbé note ce qui suit, par exemple :

« Joliet, Louis, signature, 4 mai 1700 Québec.

(Voir dans *L'Opinion Publique* du 27 novembre 1873, l'usage qui a été fait de cette simple note, en apparence bien inutile.)

Il poursuit son examen du document et emploie une

nouvelle feuille ou bulletin chaque fois qu'il rencontre « son bien. » Les registres de toute une paroisse sont ainsi relevés en détail et tiennent dans un petit volume qui n'est guère plus gros qu'un livre de prières ordinaire. Il suffit ensuite de placer ces notes dans l'ordre alphabétique. On verra alors des bulletins pris dans divers paroisses qui, se trouvant ainsi réunis, présenteront le groupe suivant :

« Joliette Ant. N. P. m. 1785, Cath. Faribault. *Berthier*.

« Joliette Ant. N. P. Cath. Faribault, b. Berthelemy, 9 Sept. 1789. *St. Th.*

« Joliette Ant. N. P. S. 1789. *St. Th.*

« Joliette Barth. m. 29 Sept. 1813, Mic. Charl. Tarien de Lanaudière. *Lavaltrie*.

« Joliette Barth. S. juin 1850. *Joliette*.

« Faribault Cath. S. 1854. 92 ans, v. Ant. Joliette. *Joliette*. »

Prenez dans la collection des bulletins de l'abbé Tanguay le volume marqué J., voilà ce que vous y trouverez sur Joliette, et encore je ne cite pas tout. On voit combien le procédé est efficace et comment il permet de remonter aux sources des renseignements, y en eut-il dix, vingt, cent même.

Ce système se prête à maintes combinaisons. S'agit-il de dresser un dictionnaire ? vous n'avez qu'à commencer par la lettre A. Voulez-vous avoir spécialement ce qui concerne le clergé, une paroisse, c'est facile : triez vos cartes, c'est une sorte de jeu de cartes en grand—et disposez-les selon le plan que vous aurez arrêté. Veut-on des listes d'hommes de lois, de marchands, de centenaires, d'anciens fonctionnaires ? On peut les dresser sans obstacle, et les petits papiers n'auront pas encore dit leur dernier mot !

En 1868 parut un ouvrage qui attira fortement l'attention sur l'esprit de la recherche et de la classification de l'abbé Tanguay. C'est le « Répertoire général du clergé canadien » depuis l'arrivée du premier prêtre en Canada. Chaque article est en même temps une courte biographie de la personne dont il fait mention. Depuis la *Liste* de M. Noisieux, ancienne (1833), incomplète et assez chargée d'erreurs, nous n'avions rien eu sous cette forme. Aussi le *Répertoire* est-il consulté journellement. Comme matière historique, il est précieux et honorable pour notre peuple.

C'est en 1871 que parut le *Dictionnaire généalogique*, (625 pages grand in-8.) Ce fut un événement, on s'en souvient. Mais peut-être ce livre étonnant a-t-il été plus applaudi à l'étranger que chez nous. Il faut noter ici que bien des gens, qui ne s'étaient pas rendu compte de ce que doit être un dictionnaire *généalogique*, se sont montrés désappointés en n'y trouvant pas des *biographies*. Il y a là une erreur de mots. C'est pour mettre les biographes et tous les écrivains à même de parler de nos pères que l'abbé Tanguay a dressé l'arbre généalogique de chacun d'eux.

Par la vertu de ce livre, nous voilà tous sur le pied d'égalité, seigneurs d'autrefois, paysans, ouvriers, officiers, marchands ; point de préférence, toute la race y passe. Au reste, par l'indication des sources que porte le *Dictionnaire*, libre à quiconque de remonter aux documents authentiques et d'y puiser abondamment pour son compte.

De tous les peuples qui ont le mieux réussi à conserver la mémoire de leurs lignées, les Islandais sont les pre-

miers et les Juifs, je crois, viennent ensuite. Ces derniers n'ont pu préserver de la destruction les tablettes sur lesquelles étaient gravées leurs généalogies, et la palme en ce genre restait aux Islandais, de mœurs plus sédentaires, moins exposés, dans la froide contrée qu'ils habitent, à se voir ravagés et pillés par des ennemis du dehors.

« Le peuple de Dieu, écrit l'abbé Tanguay, conservait religieusement sa généalogie. Aujourd'hui, les familles princières de l'Europe conservent la leur. Mais le Canada jouira seul du privilège de posséder dans chacune de ses familles, fût-elle la plus humble, la généalogie de tous ses enfants. »

Curés, historiens, jurisconsultes, officiers publics, et ajoutons tous les chefs de familles canadiennes ont intérêt à posséder le *Dictionnaire*, qui pour les uns est une curiosité d'héritage, pour les autres une série de documents à étudier, et pour plusieurs un ouvrage indispensable.

Ce livre est d'une importance trop grande, d'une portée trop vaste, il se lie à des souvenirs et à des intérêts trop généraux pour pouvoir être dédié à un individu. C'est l'histoire de chacune des familles qui aujourd'hui constituent la population catholique française du pays; c'est le registre des générations qui reposent dans le sein de notre terre canadienne, ou qui se meuvent à sa surface, et comme c'est l'Eglise qui a fourni presque toutes les sources des quarante mille notes qui composent le premier volume, comme aussi celles du deuxième, M. Tanguay a bien choisi sa dédicace en écrivant en tête de l'ouvrage: A L'EGLISE ET A MON PAYS.

Ce livre d'or du Canada diffère de celui de Venise en ce qu'il ne se borne pas aux familles nobles, mais enregistre avec autant de soin et d'exactitude la plus humble et la moins illustre de toutes celles qui sont venues en ce pays implanter une race vertueuse et énergique. L'Eglise met tous ses enfants sur un pied égal.

M. Tanguay, qui n'a pu se tuer à la tâche, achève son œuvre nationale. La suite du dictionnaire paraîtra sous peu.

Son dernier exploit a été de relever les registres de nombre de paroisses fondées depuis 1840, à peu près, par des Canadiens, dans les Etats que traversent l'Ohio, le Missouri, et le haut Mississipi. Nous allons donc pouvoir rattacher aux souches primitives, de même qu'aux familles actuelles du Canada, les hardis pionniers qui ont répandu le nom, l'influence et l'honneur du sang français dans l'ouest et le sud-ouest, avant les Européens!

Si l'on se demande ce qu'il restera des œuvres de l'abbé Tanguay, on peut répondre que le *Dictionnaire Généalogique* est un ouvrage dont l'importance ira toujours augmentant. Bien peu d'auteurs pourraient en dire autant de leurs livres.

Ecrire au jour le jour des articles, des dissertations, des histoires, et chercher à capter durant vingt-quatre heures l'attention du public, semble être le point culminant des ambitions de la plupart des écrivains modernes. Avoir un succès d'actualité, comme on dit, satisfait toutes les espérances. Le lecteur vous absorbe entre deux repas, vous digère mal, puis il passe à votre voisin. N'importe! vous avez tenu le dé un instant, et cela suffit à votre bonheur.

Il n'en est pas de même d'un autre genre d'écrits, plus difficile à préparer, par conséquent plus rare et visant à une autre sorte de popularité.

Lorsque nos archives publiques seront toutes détruites par la moisissure, le feu et l'ignorance,—ce qui ne tardera guère à se produire,—on s'apercevra que le livre de l'abbé Tanguay a arraché de l'abîme de l'oubli l'histoire de chacune de nos familles et que sans lui nous serions pour toujours plongés dans les ténèbres où sont à cet égard les peuples de l'Europe. C'est donc un ouvrage qui grandira en valeur à mesure que les années viendront nous enlever les précieux matériaux dont son patient et patriotique auteur a su extraire la moelle pour nous la conserver.

BENJAMIN SULTE.

LES ECOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les catholiques du Nouveau-Brunswick vont tenter un nouvel effort auprès de la législature pour obtenir justice avant d'en appeler au bon sens et à l'esprit de justice du peuple dans les élections.

Voici le texte de la requête qu'ils adressent aux Chambres et qui précise le sens et l'étendue de leurs réclamations :

La requête des Catholiques soussignés expose respectueusement :

Que l'expérience des deux dernières années a prouvé que leurs appréhensions au sujet du fonctionnement de l'acte des Ecoles Communes de 1871 étaient bien fondées.

Que vos requérants ne peuvent envoyer leurs enfants aux écoles établies sous cet acte sans violer les droits de leur conscience, attendu qu'ils regardent comme un devoir sacré d'assurer à leurs enfants une éducation religieuse, et qu'ils croient que cela ne peut être fait efficacement qu'en envoyant leurs enfants à des écoles où toute instruction religieuse est

donnée régulièrement et où l'on prend toutes les précautions pour pénétrer leur esprit et leur cœur de la connaissance et de l'amour de Dieu.

Qu'il est absolument injuste de les forcer à contribuer au soutien d'écoles dont leurs enfants sont pratiquement expulsés ou exclus par l'acte de 1871 et par les règlements adoptés par le bureau d'éducation pour le mettre en force.

Que vos requérants demandent respectueusement que la loi des Ecoles Communes soit amendée de manière à donner à la minorité catholique de cette province les mêmes droits et privilèges relativement à l'éducation qui ont été accordés à la minorité protestante de la province de Québec.

Que de cette manière justice sera faite, la paix, la concorde, le bon vouloir et l'harmonie seront rétablis et le bien-être du peuple en général sera augmenté.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

CHRONIQUE.

On annonce que l'Hon. juge Sanborn, de Sherbrooke, est nommé juge de la Cour du Banc de la Reine à la place du juge Badgley.

Le Juge Routhier remplace le Juge Loranger à Sorel.

M. H. G. Joly, député de Lotbinière à la Chambre Locale et chef de l'opposition, a été nommé Sénateur pour la division Stadacona, en remplacement de M. Chauveau. Mais l'*Evènement* de samedi publie une lettre de M. Joly disant qu'il a refusé cette place.

L'hon. M. Scott, ministre a été nommé sénateur.

Les amis de M. E. G. Penny, rédacteur-proprétaire du *Herald*, ont décidé de lui donner un banquet à l'occasion de son élévation au Sénat. Cette démonstration aura lieu avant l'ouverture de la session.

La société St. Jean-Baptiste d'Ottawa a adopté la résolution suivante :

« Que cette Société voit avec plaisir la décision prise par l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal, d'inviter toutes les Sociétés nationales du même genre établies aux Etats-Unis à venir célébrer dans cette ville la fête prochaine de la St. Jean-Baptiste.

« Que dans l'opinion de cette association il serait à désirer, pour donner à cette manifestation nationale un caractère plus général, plus imposant, et la rendre plus féconde en résultats, que toutes les sociétés St. Jean-Baptiste du Canada fussent également invitées à y prendre part ou à s'y faire représenter.

Voici la liste des pétitions d'élections contestées entrées dans les registres de la Cour Supérieure de Montréal :

10. De M. Watts contre M. Prévost, dans le comté des Deux-Montagnes. Avocat, M. Cayley.

90. De M. Benoit contre M. A. Jodoin, dans le comté de Chambly. Avocat, M. Lacoste.

30. De M. W. H. Webb contre l'Hon. H. Aylmer, dans le comté uni de Richmond et Wolfe. Avocat, M. Felton.

40. De A. A. Stevensen contre Fred. Mackenzie, dans Montréal-Ouest. Avocat, M. Davidson.

50. Du Dr. Beauré contre M. G. Baby dans le comté de Joliette. Avocat, M. Dorion.

60. De Charles Rascony et autres contre M. J. A. Mousseau, dans le comté de Bagot. Avocat, M. Dorion.

70. De J. T. Caverhill et autres contre M. P. Ryan, dans Montréal-Centre. Avocat, M. J. A. Perkins.

Dans les deux divisions de Montréal, on demande l'annulation de l'élection et dans tous les autres cas, les pétitionnaires demandent d'être déclarés élus.

Un télégramme, de Fort-Garry nous apprend que Sa Grâce Mgr. Taché, archevêque de St. Boniface, vient de publier un pamphlet considérable intitulé : *L'ammistie promise et non octroyée.*

L'enquête dans l'affaire Mousseau vs. le *Witness* a été close mercredi. Le magistrat a renvoyé les accusés devant la Cour du Banc de la Reine. Les MM. Dougall ont été admis à caution.

Une dépêche reçue directement d'Espagne, mande que M. le chevalier Hugh Murray, ex-lieutenant aux zouaves pontificaux et capitaine dans l'armée de Don Carlos, est tombé frappé d'une balle, sous les murs de Bilbao.

M. Murray faisait partie des troupes carlistes depuis le mois d'août dernier. Il a assisté au siège de plusieurs villes, entre autres à Vish, les 7, 8 et 9 février, où il commandait une section d'un régiment sous les ordres du colonel Rafael Tristany. La bravoure dont il a fait preuve en cette occasion, a été remarquée par ses chefs, et le lendemain de la prise de Vish, le nom du capitaine Murray était porté à l'ordre du jour de l'armée.

M. le chevalier Murray a été le premier Canadien enrôlé sous les drapeaux de Pie IX. Arrivé à Rome quelque temps après la bataille de Castelfidardo, il y est resté jusqu'au 20 septembre 1870, date où les hordes piémontaises ont envahi les Etats de l'Eglise. A Mentana, M. Murray, alors simple sergent, s'est distingué de façon à attirer les plus grandes louanges de ses commandants. Il a reçu plusieurs blessures dans ce combat, et sa belle conduite lui a mérité la croix de chevalier de Pie IX et la médaille d'or des blessés.

Ceux qui ont connu M. le chevalier Murray peuvent dire qu'il était le type parfait du zouave pontifical. Jamais on ne l'a vu oublier ses devoirs de catholique, et tous les huit jours—racontent ceux qui ont servi avec lui la cause de l'Eglise—nous voyions Murray approcher de la Sainte Table. C'est là qu'il puisait ce courage qui, à Mentana, à Rome, à Vich et enfin à Bilbao, lui fit affronter de sang froid les balles ennemies. Il est tombé comme

un brave, en combattant pour la cause de la justice. Sa mort est glorieuse et sa noble conduite fait le plus grand honneur au corps des zouaves pontificaux. M. Murray est digne des héros de Patay, ses anciens compagnons d'armes.

L'hon. E. B. Wood, député fédéral, est nommé juge en chef au Manitoba.

M. Martin, architecte, de Montréal, succède à M. Dugas comme député de Montcalm à la chambre locale. Le premier jour de votation, il avait une majorité de 250 voix sur M. Deslongchamps.

M. Martin sera probablement le plus jeune député de la chambre, il n'a que 23 ou 24 ans. Il a été élu comme indépendant.

Une dépêche d'Ottawa annonce que le parlement fédéral, aussitôt après son ouverture, sera ajournée après Pâques.

ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE.

EDMOND LAREAU.—*Histoire de la Littérature Canadienne.* (1)

Jeune, disposé aux choses sérieuses, ayant un certain penchant pour les études esthétiques, M. Lareau s'est mis, dès sa sortie du collège, à recueillir les documents qui forment aujourd'hui le volumineux travail qu'il soumet au public.

Depuis longtemps, l'auteur s'était dit :

« La critique est une science nouvelle parmi nous. A part quelques articles bibliographiques publiés dans les journaux et les revues, faits plutôt dans le dessein d'accuser réception de l'ouvrage que dans un but d'examen, il n'existe pas encore une véritable tribune d'où partent les enseignements d'une critique indépendante, sobre, modérée et impartiale. Hélas! que de fois on a sacrifié la vérité qui est toujours dure à dire, au charmant plaisir de flatter les hommes et leurs œuvres! »

D'honnêtes esprits, de modestes observateurs pensaient déjà comme M. Lareau; mais, tout en le félicitant du courage d'avoir été le premier à exprimer leurs idées, ils se demandent si l'auteur a bien ce qu'il faut pour louer, critiquer et juger les lettres canadiennes.

Homme de tact, de goût et de style, la critique doit avant tout fuir les préjugés littéraires et politiques, redouter l'exagération, connaître à fond le sujet qu'il traite, et se tenir le plus possible en bons termes avec la grammaire.

M. Lareau remplit-il ces conditions?

C'est ce que je veux examiner tout en restant en dedans de la ligne de démarcation qu'il a tracée lui-même en disant :

« Une critique doit être « indépendante, sobre, modérée et impartiale. »

Le plus grand tort de M. Lareau, à mon avis, est d'avoir donné à son travail le titre pompeux d'« Histoire de la littérature canadienne. »

L'auteur—il l'assure dans sa préface—n'avait que l'intention d'offrir au public un « modeste catalogue » de notre littérature. Mais alors, il aurait été bien plus vrai d'intituler son ouvrage : notes pour servir à l'étude et à la critique de la littérature canadienne. C'était modeste, juste, et M. Lareau restant dans son véritable rôle, aurait rendu à la bibliographie de son pays un service encore plus grand que ne le faisait M. Faribault, lorsqu'en 1837 il publiait, avec des jugements critiques et littéraires, son catalogue d'ouvrages sur l'histoire d'Amérique. A l'abri de cet humble titre, son érudition, ses recherches et ses conclusions se seraient couduoyées plus à l'aise, et le lecteur se souvenant à propos, que la monotonie et le style uniforme appartiennent à la nomenclature, tandis que l'histoire se réserve toutes les ressources, toutes les élévations du grand style, ne se serait pas offusqué de cette interminable file de noms et de prénoms échelonnés sans transitions, le long des 491 pages du livre de M. Lareau.

Malgré ce faux pas, fait dès le début, l'auteur a su trouver de belles pages lorsqu'il parle de l'éloquence, de la poésie, de l'histoire et de l'éducation. Garneau l'enthousiasme avec raison; la période qui s'étend de 1791 à 1841 lui fournit de patriotiques réflexions; il déplore avec des paroles touchantes l'émigration canadienne aux Etats-Unis; nous démontre le rôle que jouent ici nos revues et nos magazines; résume fièrement et noblement la mission de l'avocat et du journaliste; et le romantisme canadien lui fait écrire une page que je veux citer.

« Nous avons, dit l'auteur, tout ce qu'il faut pour servir de thème aux romans honnêtes.

« N'avons-nous pas notre passé, notre histoire fertile en beaux dévouements, en traits d'héroïsme, en anecdotes touchantes? N'avons-nous pas nos forêts avec leurs poétiques aspects, les peuplades indiennes avec leur mythologie, bizarre, leurs mœurs originales et la lutte qu'elles ont soutenue contre l'homme civilisé? N'avons-nous pas nos légendes, les aventures de nos coureurs des bois et de nos voyageurs de là-haut? Il y a tout un monde légendaire et fantastique, tout un drame palpitant d'intérêt dans le grand acte de la colonisation de l'Amérique. J'imagine un homme de talent travaillant à un tel sujet : sa plume crée des personnages grands comme des héros de l'antiquité, des martyrs dignes des premiers temps de l'Eglise, des défenseurs de nos libertés et de nos droits nationaux; la scène s'étend de l'Atlantique au Pacifique, des froides régions du pôle nord aux zones tropicales; le récit se déroule dans les bois, dans les montagnes, sur les fleuves et sur les lacs; le peintre anime ce tableau des riches couleurs de l'imagination; c'est l'indien avec son tomahawk, c'est la bête fauve guettant sa proie dans le ravin, c'est la vie de famille dans le wigwam, c'est le souvenir de la patrie absente et les liens d'amitié qui rattachent les personnages du livre à la mère-patrie, c'est le frère canot d'écorce portant le héros du livre à travers les récifs, luttant contre l'homme, contre les éléments, contre lui-même, et, pardessus tout, l'œil de la providence, éclairant la voie aux premiers colons et ralliant leur courage au pied de cette croix plantée à Hochelaga par Jacques-Cartier, foulant pour la première fois le sol de la Nouvelle-France. »

Toutes ces choses sont vraies et bien dites; je suis le premier à les admirer. Malheureusement elles touchent chaque instant à des phrases pour le moins excentriques; et au moment où je me sens disposé à applaudir l'auteur, le rideau

(1) Montréal: imprimé par John Lovell, 23, rue St. Nicolas, prix \$2.00.

POESIE.

Voici de jolies stances. A l'humble vierge qui les a écrites et au vénérable abbé qui me les a confiées, je demande pardon de l'indiscrétion que je commets en ce moment.

PAMPHILE LEMAY.

LA VIERGE ET LA TOURTERELLE.

LA VIERGE.

Douce amie à l'aile soyeuse,
Ma tourterelle, réponds-moi ;
Oh ! dis-moi si l'âme pieuse
Vers Dieu peut voler comme toi.

LA TOURTERELLE.

O Vierge dont je suis l'image,
Toi qui caresses mon plumage
En m'offrant ton baiser de sœur,
Apprends de mon humble ignorance
Comment l'amour et l'innocence
Te font voler vers le Seigneur.

Pourquoi m'envierais-tu mon aile ?.....
Vierge, dans ton âme immortelle
Ne sens-tu pas un vol joyeux,
Quand oubliant tout ce qui passe
Ton cœur brûlant perce l'espace
Et va se perdre dans les Cieux ?

Vers l'arbre sanglant du Calvaire,
Vers l'autel, ton nid sur la terre,
Tu prends ton essor chaque jour ;
Et, t'élevant par l'espérance,
Souvent tu contemples d'avance
L'avenir d'éternel amour.

Planer sur les plus hautes cimes,
T'enivrer de rêves sublimes,
Ma Sœur, c'est ton heureux destin ;
Ta vie est un élan de l'âme
Qui monte à Dieu comme la flamme
Qu'allume son souffle divin.

Tu vis déjà dans la patrie,
Et ton pied jamais ne s'appuie
Aux frêles roseaux d'ici-bas ;
Le repos, colombe jalouse,
Jésus l'offre à ton cœur d'épouse,
Et tu ne dors que dans ses bras !

Oh ! jouis de tes blanches ailes,
Et que d'autres vierges fidèles
Suivent ton vol en se joignant ;
Conduis-les aux saintes fontaines
Toujours jaillissantes et pleines
Du sang de ton céleste Amant.

LA VIERGE.

Douce amie à l'aile légère,
Ma tourterelle, réponds-moi ;
Dis-moi comment dans la prière
Je dois gémir ainsi que toi.

LA TOURTERELLE.

O Vierge qu'attendrit ma plainte gémissante
N'est-il pas dans ton cœur une voix plus touchante
Le chant de ton amour, l'accent de tes douleurs,
Quand au pied de la croix où ton Epoux expire,
En contemplant son sang, son douloureux martyre,
Ton œil ému verse des pleurs ?

Quand il te voit pleurer, réparer les offenses
Qui sont le prix ingrat des cruelles souffrances
Qu'un jour lui fit subir un amour sans égal,
Ma Sœur, oh ! tes soupirs sont pour lui des délices,
Il bénit cette croix, jouit de ces supplices
Qui touchent ton cœur virginal !

Tu gémiss en voyant ces âmes insensées
Qui jamais à ton Dieu ne donnent leurs pensées,
Qui vivent sans l'aimer, meurent pour le hair ;
Comme en ses jours mortels ta céleste Patronne,
Tu dis au Bien-Aimé : Sauve-les et pardonne ;
Pour elles je m'offre à souffrir !

Et le cœur de Jésus s'émeut à ta tristesse,
Et sur un front fétri la couronne s'abaisse,
Le ciel a tressailli du retour d'un pêcheur....
Que ta voix est puissante, ô colombe plaintive,
Quand pour fermer l'enfer nuit et jour elle arrive
Suppliante aux pieds du Seigneur !

Mais souvent d'autres pleurs inondent ta paupière,
Tu regardes le ciel, et, toi, sur cette terre,
Encor loin de Jésus il te faut demeurer ;
Ton aile prisonnière en vain bat et s'élance,
Le lien de l'exil t'enchaîne à la souffrance
Et d'ennui te fait soupirer.

Oui, pleure chaque jour, tes larmes sont bénies,
Des perles de tes yeux vois ces coupes remplies
Que les anges de paix offrent à l'Eternel ;
Aux vierges tes enfants apprends ce doux mystère,
Comme Jésus, dis-leur : Gémissiez sur la terre,
Bientôt vous chanterez au ciel !

LA VIERGE.

Amie à l'aile caressante,
Ma tourterelle, réponds-moi,

Dis-moi comment mon cœur d'amante
Doit savoir aimer comme toi.

LA TOURTERELLE.

De ton amour je suis l'emblème,
Aimer c'est mon charme suprême,
Et c'est aussi ton seul bonheur ;
Nous avons mêmes destinées,
Colombes et vierges sont nées
Pour la chaste ivresse du cœur.

Moi, je ne suis rien qu'un symbole,
Je n'ai ni ta noble parole,
Ni ton âme, souffle immortel ;
Mais toi, sublime créature,
Tu cherches plus haut ta pâture,
Ton amour, c'est le feu du ciel !

Celui qui charme ta pensée,
A qui ton âme est enlacée
De liens à jamais bénis,
C'est le Dieu que tout être adore,
Qui fait briller à chaque aurore
Le soleil à nos yeux ravis !

C'est Lui que les harpes des anges,
Dans l'hosannah de leurs louanges,
Proclament Saint, Fort et Puissant !
C'est Lui qui brûlant de tendresse
Dans la soif d'amour qui le presse,
Se désaltère en t'enivrant !

Oh ! le vois-tu sous cette hostie,
Faisant couler des flots de vie
Dans ton sein qu'il vient habiter ?
Que dit ton cœur en sa présence,
Quand il est plein de sa substance,
Quand son sang le fait palpiter ?

O Vierge, trop heureuse amante,
Comme moi fidèle et constante,
Savoure ta félicité ;
Vole, gémiss, mais surtout, aime
En attendant l'amour suprême
De la céleste éternité !

COUVENT DES RELIGIEUSES DU PRECIEUX SANG.

St. Hyacinthe, 30 avril 1872.

NOS GRAVURES.

LE PÈRE LAGIER.

Nous avons publié une biographie du Père Lagier dans notre dernier numéro.

LE DUC DE BROGLIE.

Nous n'avons pas sous la main des renseignements biographiques sur le président du conseil des ministres en France. Nous tâcherons d'en recueillir.

LIVINGSTONE.

C'était une grande et noble figure que cet intrépide docteur Livingstone qui, pendant plus de trente ans, s'est voué aux explorations africaines.

Son grand nom planait sur toute l'Afrique australe ; il en était devenu, pour ainsi dire, le patron scientifique, le chef idéal.

Ignorants et savants s'intéressaient à ses entreprises. Il était populaire sans l'avoir cherché, peut-être même sans l'avoir souhaité ; il était populaire sur toute la surface du globe ; des hommes de cette trempe appartiennent, en effet, à toutes les nations, et lorsqu'ils disparaissent, ils font une sorte de vide impossible à combler.

Livingstone avait cinquante-neuf ans. Il naquit dans le comté de Lancastre ; mais il aimait à se dire l'enfant de Blantyre, en Ecosse, où il passa toute sa jeunesse. D'ailleurs sa famille était écossaise.

Que fait-il ? Il va à l'école et il entre dans une filature de coton ; le matin, il se lève avant ses jeunes camarades ; il lit ; il réfléchit.

Il continuait même ses études pendant les heures passées à la filature ; il plaçait son livre sur le métier, et pendant que la main poussait l'ouvrage, il lisait et apprenait. — A dix-neuf ans, dit-il, je devins tisserand et j'eus un métier à conduire ; c'était une profession extrêmement pénible, mais j'étais payé en conséquence de la peine que j'avais, et cela me mit à même de passer l'hiver à Glasgow, de m'y suffire, d'y faire mes études médicales, d'y apprendre le grec et d'assister au cours de théologie.

Reçu docteur, puis missionnaire, il a d'abord la pensée de se rendre en Chine. La guerre dite de l'opium le détourne de ce projet : il s'arrête au Cap, se marie à la fille du docteur Moffat, et quelques mois après, se dirige du côté du nord, c'est-à-dire au cœur de l'Afrique.

Son premier voyage ne dura pas moins de seize ans. Il fit du pays des Makololo son quartier général ; de là, rayonna d'abord vers l'Atlantique jusqu'à Saint-Paul de Loanda, revint sur ses pas, à peu près par le même itinéraire, et, après un nouveau séjour à Linyanti, capitale de Makololo, se porta vers l'Océan indien, en suivant les bords du Zambèze. Son livre est la révélation d'une vaste partie de l'Afrique.

Une foule d'anecdotes contées sans grâce, mais très-caractéristiques, nous transportent dans le monde sauvage. Il nous initie à tous les usages des indigènes et nous retrouvons parmi eux, à quelques folies près, toutes les excentricités que nous adoptons aussi, tout fiers que nous sommes, cependant, de notre prétendue civilisation. Ainsi, les dames Makololo ont un code de la mode dont elles ne sauraient s'affranchir ; ce code veut qu'on s'arrache les dents de la mâchoire supérieure. Une femme n'est belle qu'à ce prix ! Mode prudente, assurément les maris, qui évitent ainsi les dangereuses caresses de leurs douces compagnes !

A son retour en Europe, Livingstone fut dignement reçu par ses compatriotes. Ils l'aiderent à publier son premier volume. Cet ouvrage, lourdement écrit, n'en est pas moins un livre de premier ordre, car le fond prime la forme. Le dialecte makololo avait fini par lui sembler plus aisé que la langue de Sha-

kespeare. Il lui fallut apprendre de nouveau la grammaire anglaise. Il s'y mit courageusement et fit paraître l'ouvrage intitulé : *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe*, de 1840 à 1856. A la dernière page de cette laborieuse rédaction, Livingstone s'écriait : " Enfin, c'est chose terminée ; mais j'aimerais mieux exécuter un second voyage que de recommencer un nouveau volume ! "

En 1858, il retournait dans les mêmes régions, accompagné de sa femme, de son frère Charles et du docteur Kirk. Il visita les environs du Zambèze et s'avança du côté du lac Nyassa. La science bénéficia certainement moins de ce voyage que du précédent.

Il prit à peine le temps de se reposer en Europe et de recevoir toutes les médailles d'honneur que les sociétés de géographie lui décernaient ; il retourna en 1865 sur son champ de bataille, l'Afrique équatoriale, et cette fois c'était pour n'en plus revenir.

A partir de cette époque, il semble qu'une sorte de fatalité le poursuive. Ses correspondances sont presque toujours interceptées ; on perd sa trace ; on le croit assassiné ; — puis tout d'un coup on le ressuscite pour annoncer bientôt après qu'il a été dévoré par les anthropophages. Faux bruits motivés par le silence persistant qui se fait autour de ses actes !

En 1869, le missionnaire se trouvait sur les bords méridionaux du Fianganyka. Sa santé était de jour en jour plus compromise.

Toute nouvelle ayant cessé à partir de cette époque, plusieurs tentatives furent faites pour aller le rejoindre. Elles échouèrent toutes, à l'exception de celle de M. Stanley, le hardi reporter du *New-York Herald*, qui eut la bonne fortune de retrouver le grand voyageur en 1871, à Oujiji.

Depuis, Livingstone a continué vaillamment ses explorations ; ne se conformant pas aux itinéraires, dont il avait entretenu M. Stanley, il parcourait la région marécageuse des lacs formés par le Tchambèze et ses tributaires. La dysenterie l'a enlevé, dit-on, à Lobisa, le 15 août 1873.

Son corps, rempli de sel, embaumé suivant les procédés primitifs des indigènes, est transporté à petites journées du côté de Zanzibar. Le consul Cameron se rend à la rencontre de ses dépouilles, qui seront probablement rendues à l'Europe :

LES PREMIERS CHRÉTIENS.

" Le chrétiens aux bêtes," tel était le cri féroce de la populace romaine, du paganisme agonisant. Et les chrétiens, plutôt que de renier leur foi, se laissaient égorger. Leurs amis venaient ensuite recueillir leurs cadavres mutilés pour les enterrer dans les catacombes, où la postérité catholique les a retrouvés, nobles témoins des âges héroïques de l'Eglise.

LA GUERRE DES ASHANTIS.

L'armée du général Wolseley a beaucoup souffert du climat. Beaucoup de soldats ont été malades des fièvres et de la dysenterie.

LES MODES DU PRINTEMPS.

1. *Polonoise* à laquelle on promet un grand succès. Elle est élégante et de bon goût.
2. *Paletot* de velours bleu d'acier, taillé en cœur, bordé d'une frange étroite, avec boucles au premier bouton et aux manches.
3. *Double jupe* très-richement bordée et bouffante.
4. *Robe de soie grise*, avec bordure plissée, rubans et boutons de même couleur.
5. *Toilette d'enfant* de 3 à 5 ans, consistant en un corsage, jupe et sous-gilet, de couleur brune avec boutons d'une couleur moins foncée.
6. *Toilette de promenade*, en rep et popeline, corsage noir, polonoise gris-perle, chapeau de velours noir.
7. *Robe* verte olive et polonoise, rubans et boutons de même couleur.
8. *Toilette pour petite fille* de 6 à 8 ans, simple et de couleur relativement sombre, boutons et bordures plus pâles.

LE SENATEUR SUMNER.

Charles Sumner, orateur et homme politique américain, né à Boston, le 6 janvier 1811, prit ses degrés au collège de Harvard en 1830, et entra à l'école de droit de la même université. Dès cette époque, il écrivit dans un journal judiciaire, *the American Jurist*, dont il devint bientôt le rédacteur en chef. Admis au barreau de Boston en 1834, il fut chargé des comptes-rendus judiciaires par la Cour de Circuit des Etats-Unis, l'une des neuf cours supérieures de justice ; ce qu'il en a rédigé forme trois volumes. Il fit aussi paraître, trois années de suite, à la requête de la faculté, des conférences sur le droit, qu'il avait faites à l'école de Cambridge. En 1836, il donna une édition du *Traité sur la pratique des cours d'amirauté dans les causes civiles de juridiction maritime*, par Andrew Dunlop, avec appendice. L'année suivante, il vint en Europe, où il resta trois ans, et, pendant son séjour à Paris, il écrivit, sur la demande du général Cass, alors ambassadeur des Etats-Unis en France, une défense des droits des Etats-Unis sur la frontière du nord-est, avec une netteté et une force de logique qui furent fort remarquées. Ce rapport sur un sujet tout national contribua beaucoup à sa réputation. En 1843, il reprit ses leçons à l'université de Cambridge, et annota l'importante compilation judiciaire intitulée : *Vesey's reports* (1844-1846, 20 vol.).

Dans les affaires publiques, M. Charles Sumner se fit connaître par son opposition à l'annexion du Texas, et par l'appui qu'il prêta, en 1848, à la candidature de Van Buren. En 1851, il fut admis, pour six ans, au Congrès des Etats-Unis, en remplacement de Daniel Webster. Ses *Discours* ont paru, en 1850 (Orations and speeches ; Boston, 2 vol. in-12). Il a aussi publié un ouvrage contre l'esclavage, sous ce titre : *l'Esclavage blanc dans les Etats barbaresques* (White slavery in the Barbary states ; Boston, in-12) ; car M. Sumner, un des hommes politiques les plus radicaux des Etats-Unis, représentant ardent et dévoué des doctrines sociales du Congrès de la paix, qui lui ont inspiré quelques-uns de ses plus beaux morceaux oratoires, était connu, avant la guerre civile de 1861, pour l'énergie de son zèle abolitionniste. A la fin de la lutte contre les Etats séparatistes, il a proposé au Sénat de Washington de déclarer applicables à ces Etats toutes les mesures votées en faveur de l'abolition de l'esclavage par les Etats du nord pendant la période de la sécession (février 1865).

Resté chef du parti radical, dans le Sénat, il fut, après la soumission des Etats confédérés, l'un des principaux adversaires de la politique de reconstruction, tendant à faire rentrer au plus vite les révoltés du Sud dans l'Union ; ce fut un des motifs de son opposition contre le président Johnson. Il se signala aussi, comme président du comité des affaires étran-



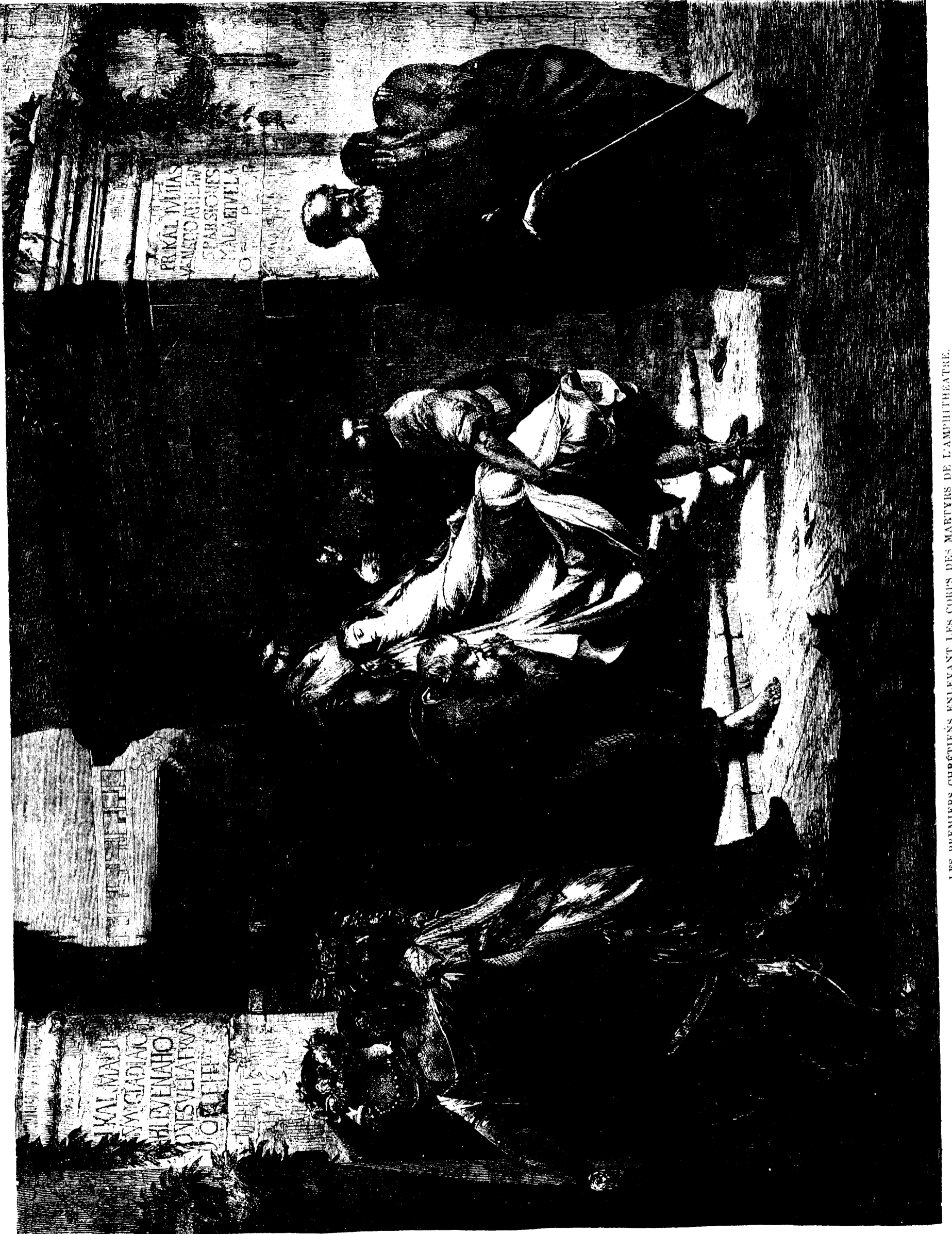
LE PÈRE LAGIER, OBLAT, DÉCÉDÉ LE 27 FÉVRIER.



LIVINGSTONE.



LE DUC DE BROGLIE.



LES PREMIERS CHRÉTIENS ENLEVANT LES CORPS DES MÂRTYRS DE L'AMPHITHÉÂTRE.



LA GUERRE DES ASHANTIS.—EMBARQUEMENT DES BLESSÉS ET DES MALADES À CAPE COAST CASTLE.



LES MODES DU PRINTEMPS.

gères, en se faisant l'interprète des exigences du sentiment national américain dans l'affaire de l'Alabama et ce fut sur un discours prononcé par lui au Sénat que fut rejeté le traité de conciliation signé par M. Reverdy Johnson avec la Grande-Bretagne (mai 1869).

Tel est l'homme qui vient de mourir aux Etats-Unis. Tous ceux qui l'ont connu le regretteront longtemps. C'était un homme de génie et le Sénat américain a été souvent témoin des passe-d'armes de Sumner avec les anti-abolitionistes.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA LOI DES BREVETS DE 1872.

Le greffier de la Chambre des Communes, à Ottawa, vient d'expédier, aux industriels de tous genres, une circulaire où, entr'autres questions, on trouve celle-ci : "13°—En quoi et comment l'industrie manufacturière est-elle affectée par la loi actuelle des brevets d'invention? Auriez-vous quelques changements à proposer dans cette loi des brevets?"

Cette question me paraît d'une très-grande importance. En effet, on trouve des hommes qui s'appliquent aux sciences par goût; l'amour de l'étude est inné chez eux, et l'esprit d'invention leur est, pour ainsi dire, naturel. Mais tous ne sont pas de même; à beaucoup de *travailleurs*, à ceux même qui réussissent le mieux, il faut un intérêt, et cet intérêt, c'est la loi qui le crée et le maintient. L'industrie manufacturière ne marche pas sans machines, et les machines ne se montent pas sans invention. Le génie de l'invention c'est la force vive de l'industrie, dont la prospérité, chez tous les peuples est toujours en raison directe de l'esprit inventif de ces mêmes peuples. Assurez les inventions et vous assurez le progrès de l'industrie. Aussi la loi, qui fait de l'invention une propriété individuelle, et en fait par là-même une source de bénéfices pour l'inventeur, est-elle une loi essentiellement nationale, et même indispensable à l'avancement matériel de tout pays civilisé. A mon avis, les lois actuelles sur les brevets d'invention n'ont pas fait encore tout le bien qu'elles pouvaient faire; elles ont certainement des dispositions excellentes, mais elles sont aussi bien défectueuses, et même dans leur but principal. Car je suppose que le but principal de ces lois n'est pas de créer directement un revenu à l'état par les honoraires que doit payer l'appliquant pour brevet d'invention, mais bien de stimuler l'esprit d'invention en assurant temporairement au breveté tout le bénéfice de sa découverte. Les lois Anglaises en font une prérogative d'un ordre supérieur qu'elles appellent "Royalty," et elles lui donnent une protection efficace. Dans notre Province, l'esprit de toutes les lois sur cette matière tendent à assurer, il est vrai, au breveté un droit exclusif à son invention, à lui en faire une propriété personnelle et transmissible; elles vont même jusqu'à l'assimiler, dans une certaine mesure, à la propriété foncière par l'enregistrement de la translation, obligatoires pour les deux pour être valable vis-à-vis des tiers, mais où la loi des brevets pêche, c'est de ne pas ressembler plus à la loi sur la propriété immobilière. Rien de mieux protégé que la propriété foncière: il suffit seulement de passer sur ma propriété, sans causer même le moindre dommage, pour constituer un délit sujet à l'amende et à l'emprisonnement, si je veux m'en prévaloir et un brevet pour une invention d'une certaine importance n'est pas plutôt émané du bureau, que l'invention est copiée et contrefaite de tous les côtés. "Mais vous avez beau, me dira-t-on, par la section 23 de l'acte de 1872, vous avez une action en dommages-intérêts" oui! un beau moyen de faire fortune qu'une action en dommages-intérêts! On dirait que la loi a voulu chercher la peine la plus douce possible pour ne pas trop gêner le violateur: il ne perd rien, lui, il plaide aux dépens du breveté: les profits qu'il réalise en copiant l'invention seront, il est vrai, un peu entraînés par la perte d'un procès; il lui en coûtera quelques cents piastres, mais dans l'interval et le produit de son vol lui rapportera des milles piastres; c'est lucratif. Des faits notoires prouvent cette assertion.

Ce n'est pas tout; au point de vue des hommes d'affaires, la protection n'est pas donnée à l'inventeur, mais au violateur de son droit. La sect. 24, du même acte, décrète que la contrefaçon sera poursuivie devant le tribunal compétent dans la Province où elle a été commise, et siégeant le plus près du lieu d'affaires du coupable; vraiment en pratique c'est ni plus ni moins donner un abri au violateur, et surcharger le breveté d'un fardeau qu'il n'aura pas même le courage d'essayer de soulever. En effet supposons que le breveté soit de la Province de Québec, disons, à Gaspé, ou la Baie-des-Chaleurs, et le violateur d'Ontario, mettons, à Sarnia: le breveté en ce cas n'est certainement pas familier avec les usages des tribunaux de Sarnia; il ne connaît ni juges, ni avocats, ni officiers d'aucune cour de cette localité. Il faut poursuivre cependant; il va lui falloir toute une étude, et un travail tout aussi pénible que celui de son invention, avant d'en savoir même assez pour bien partir son affaire. Que fera alors l'homme de Gaspé en face de tous ces frais et de toutes ces démarches? Il prendra le parti le plus sage, il se tiendra tranquille, envoyant au diable tous les brevets et toutes les inventions, et le *citoyen* de Sarnia cueillera paisiblement les fruits d'un travail qui n'est pas le sien: il fera fortune.

La loi devrait imposer une forte amende pour chaque violation des droits d'un breveté, avec ou sans emprisonnement, en faire un délit; la poursuite devrait pouvoir s'intenter devant tout tribunal ayant juridiction pénale pour les délits, dans la Puissance du Canada, et le siège du tribunal devrait être laissé au choix du plaignant.

L'infracteur, pour contrefaire l'invention, a bien su trouver les moyens de la connaître et d'en voir tous les avantages; il a dû faire aussi connaissance avec l'inventeur, et par sa contrefaçon, il s'est volontairement constitué le débiteur du breveté, sachant bien qu'il se mettait dans ses dettes; à lui de payer sans que l'inventeur, devenu par là-même le créancier, soit obligé de gagner deux fois ses privilèges. Il est admis et c'est un principe général que les paiements se font à la demeure du créancier et aux dépens du débiteur. Le créancier, dans ce cas, est un homme connu, car la sect. 49 de l'acte des brevets impose même une amende de cent piastres pour chaque article vendu au titulaire qui ne met pas le public en garde vis-à-vis son invention en faisant frapper, ou graver sur chaque article "breveté 1872." Pourquoi cette disposition? on dirait que la loi suppose le breveté un homme terrible et dangereux, tandis qu'elle édifie un château fort en violateur qui n'a qu'à attendre l'approche de l'ennemi. Evidemment ici, il y a lacune, on a omis dans l'acte une section qui obligerait l'infracteur à donner avis public de sa violation.

Il faudrait donc ajouter à la loi actuelle une disposition imposant une forte pénalité pour chaque violation, pour que les droits du breveté soient considérés comme sacrés, et que personne n'ose y toucher illégalement, puis amender la sect. 24 de

manière à laisser à l'inventeur, ou à son ayant-cause, le droit de choisir le siège du tribunal ayant juridiction dans les matières pourvues par l'acte des brevets.

La seule objection qu'on pourrait faire est celle-ci: la même section 24 donne l'injonction, qui arrêtera nécessairement de faire un usage illégal de l'invention. Cette injonction, à mon avis, ne fait que reculer la difficulté et l'aggraver; c'est un moyen de plus pour le défendeur de gagner du temps; le temps c'est de l'argent pour lui. Le tribunal, ou le juge, va lui ordonner (pas de suite, remarquez bien, il faut au préalable quelques formalités passablement longues,) de cesser de contrefaire l'inventeur; mais, ce n'est pas juste, suivant lui, la même sec. lui donne l'appel, il ira en appel, cela donnera un répit de deux ans, au moins. Puis ce n'est encore qu'un jugement interlocutoire, il faudra revenir au principal; tout cela est du délai, et du délai profitable: la machine marche toujours et paie bien; l'inventeur perd son temps et son travail, la durée de son privilège se passe et il se trouve vis-à-vis de rien.

Une protection plus efficace est absolument nécessaire. Mais d'un autre côté on devrait donner des moyens faciles et accessibles à tous de faire annuler, pour cause, tout brevet d'invention devant un tribunal compétent, avec des frais doubles, ou triples. Cela rendrait les inventeurs plus circonspects, et empêcherait l'accumulation de brevet pour une même chose.

INDUSTRIA.

Lotbinière, 18 février 1874.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

FRANCE.

Paris, 10.—Dans l'assemblée, hier, M. De Kératry a présenté une pétition dans laquelle Gambetta est accusé d'avoir sacrifié la défense nationale à ses intérêts politiques. Les membres de la Droite ont résolu de demander que cette requête soit immédiatement prise en considération.

Paris, 13.—Au comité de l'Assemblée chargé de s'enquérir de la loi électorale, une proposition a été faite par la droite à l'effet de priver les colonies du Droit Electoral.

M. Laboulaye a vivement protesté contre cette mesure. Il a fait remarquer que les colonies anglaises en Amérique s'étaient séparées de la métropole à cause du refus de ce droit. Les députés des colonies ont unanimement demandé la jouissance de ce droit.

Paris, 15.—Le *Pays* publie une correspondance qui annonce que l'Impératrice et son fils ont finalement cessé d'avoir des relations avec le prince Napoléon; le prince a refusé de se rendre à Chislehurst, ce qui a causé la rupture.

ANGLETERRE.

Londres, 7.—Une dépêche reçue de la Côte-d'Or en date du 4 février, annonce qu'une bataille a été livrée ce jour-là et a duré sept heures. L'armée des Ashantis était très-nombreuse et était commandée par le roi lui-même.

Deux officiers des "Highlanders" ont été tués et trente soldats ont été blessés. A la fin du combat le roi s'est enfilé avec toute son armée, laissant un grand nombre de morts sur le champ de bataille. Le général Wolseley est entré sans opposition dans la ville de Coomassie.

La date de cette dépêche est la même que celle de la dernière dépêche officielle reçue du général Wolseley.

Une dépêche du général Wolseley datée du 5 et 7 du mois dernier, annonce officiellement la prise de Coomassie, et la fuite du roi des Ashantis. Une autre dépêche en date du 9 février, mande que des messagers envoyés de la part du roi des Ashantis sont arrivés dans le camp anglais, demandant la paix. Le général Wolseley dit qu'il restera avec les troupes indigènes jusqu'au 13, afin d'avoir le temps de faire les négociations.

Londres, 7.—A la prise de Coomassie, le général Wolseley a, dans une proclamation, félicité les troupes de leurs succès. Il dit que l'Angleterre doit être fière d'avoir de tels soldats, et que c'était un honneur pour lui de les commander.

Londres, 3.—L'*Observer* de Londres dit qu'une assemblée des membres de l'ex-ministère a eu lieu, hier.

L'impression que Gladstone avait abandonné la direction active de l'opposition pour la session courante est confirmée.

Le marquis de Hartington est mentionné comme son successeur, mais cependant rien n'a encore été décidé à ce sujet.

Londres, 8.—Le premier détachement des troupes de l'expédition dirigée contre les Ashantis, est arrivé à St. Vincent, en route pour l'Angleterre.

Londres, 9.—Le comte de Chambord a eu une légère attaque d'apoplexie.

Le *Telegraph* publie une dépêche de Berlin, d'après laquelle il paraît que l'état de la santé de l'empereur Guillaume donne lieu à de sérieuses craintes.

Londres, 10.—Il fait une furieuse tempête de neige en Angleterre aujourd'hui, en quelques endroits la tempête est accompagnée de tonnerre.

Le prince Frédéric-Charles de Prusse fera le tour du monde l'été prochain; il passera par la Russie, la Sibirie, le Japon, d'où il se rendra à San Francisco, il traversera les Etats-Unis, et retournera à Berlin par la voie de Londres.

Londres, 10.—Les dernières nouvelles de la Côte d'Or nous apprennent que le général Wolseley a traversé la rivière Srah.

Trois des six rois tributaires au roi Koffee se sont soumis.

Londres, 10.—Une dépêche reçue du général Wolseley, en date du 16 février se lit comme suit:

Le roi m'a envoyé mille onces d'or; premier paiement de l'indemnité. Il demande la paix. J'ai reçu l'ambassadeur et j'ai envoyé le traité à Coomassie pour recevoir la signature du roi.

Le dernier détachement s'embarquera pour l'Europe le 22 février.

Les malades et les blessés sont en voie de guérison.

Londres, 11.—Une dépêche de Madrid mande que Don Carlos a ordonné le siège des villes de Irun et Biazasso.

Le *Daily News* et le *Telegraph* annoncent que le roi des Ashantis s'engage à payer une indemnité de 50,000 onces d'or; il renonce aux provinces d'Adanaï, Aassina, Denkers, Akim, et Nassau, retire ses troupes des parties de la côte appartenant à la Grande-Bretagne ou sous sa protection, entretient un bon chemin de Coomassie à la rivière Proh, protège les commerçants passant par cette route, il empêchera les sacrifices humains et gardera toujours la paix avec l'Angleterre. Le général Wolseley ne croit pas que l'indemnité entière sera payée. Mais il regarde cette stipulation comme bien secondaire.

Il y aura une garnison anglaise à Prohsu.

Londres, 11.—La dernière dépêche reçue de la Côte d'Or annonce que les pertes totales qu'a éprouvées l'armée anglaise pendant la guerre sont 16 tués et 368 blessés.

Londres, 11.—Gladstone reprendra la direction du parti libéral en 1875, si sa santé le lui permet.

Les membres de l'ancien cabinet ont tenu une assemblée aujourd'hui à laquelle, sur requête de Gladstone, ils ont choisi comme leader temporaire, le Marquis de Hartington.

Quelques membres ont proposé cependant de choisir Vernon Harcourt ou Robert Lowe.

Londres, 12.—Le duc d'Edimbourg et son épouse ont fait leur entrée en cette ville, aujourd'hui. Malgré la neige, leurs Altesses Royales se sont rendues au Palais Buckingham dans une voiture découverte. La foule a montré la plus grande joie et le plus grand enthousiasme possibles. On estime à 50,000 personnes la foule qui entourait le palais. Le soir, toute la partie ouest de la ville a été illuminée.

Dans la Chambre des Communes, on a fini d'assumer les membres, après quoi la Chambre s'est ajournée au 19 mars.

Londres, 13.—M. Gladstone a lancé sa circulaire habituelle pour appeler tous ses partisans à l'ouverture du parlement. En même temps il a écrit au Comte Granville en s'exprimant ainsi: "Pour plusieurs raisons personnelles je ne puis pas espérer prendre une part active à la vie politique. Je désire que mes amis politiques comprennent bien qu'à mon âge, il me faudra bientôt abandonner la direction du parti libéral.

Je laisse à la considération de mes partisans la décision du rôle que je dois remplir dans l'avenir, et je puis les assurer que dans le cas où un autre leader sera choisi, je serai le premier à le soutenir et à lui donner tout mon appui.

Londres, 14.—M. Disraeli a envoyé une adresse à ses commentants, leur demandant de nouveau leurs suffrages. Il promet de sauvegarder les institutions du pays et protéger toutes les classes de la société.

Quatre membres du nouveau gouvernement ont été ré-élus par acclamation.

Londres, 14.—Une dépêche officielle de la Côte d'Or, en date du 22 février, mande que toutes les troupes à l'exception des Highlanders, se sont embarquées pour l'Angleterre. Sir Garnet Wolseley a du s'embarquer le 7 mars.

Le capitaine Glover, à la tête de 1,000 hommes est entré dans la ville de Coomassie deux jours après sa reddition.

Londres, 15.—Les nouvelles reçues du Brésil nous apprennent que Mgr. de Pernambuco a été condamné à quatre ans d'emprisonnement pour avoir persisté à résister aux lois de l'Etat.

ETATS-UNIS.

Boston, 10.—400 ouvriers en cuir de mraoc se préparent à se mettre en grève à Tynn.

Le vapeur *Perma* qui vient d'arriver à Philadelphie, a failli être englouti dans les flots pendant la traversée. Le capitaine et deux officiers ont perdu la vie. Le troisième officier, Rivers, n'a pas osé monter sur le pont pendant la tempête, et l'ingénieur en chef a demandé au capitaine Brady de prendre le commandement du vaisseau, qui par sa bravoure et sa science, a sauvé le navire et les passagers.

Washington, 11.—Sumner est mort à 3 heures. Il était âgé de 63 ans, 2 mois et 5 jours. De toute la famille Sumner, il ne reste plus qu'une des sœurs du défunt, mariée à un médecin de San Francisco.

Washington, 11.—A ces derniers moments, Sumner a joui de ses facultés mentales d'une manière parfaite. Il a reconnu tous ses amis, et a conversé avec eux. Une des personnes à qui il a parlé en dernier lieu est l'ex-procureur-général Hoar, du Massachusetts, à qui il a dit; Prenez bien soin de mon projet de loi concernant les droits civils.

Les dernières paroles de Sumner ont été celles-ci: Dites à Emerson que je l'aime et que je l'ai en haute estime.

Washington, 12.—La chaise du sénateur Sumner, dans le Sénat, était drapée de noir, ce matin, et son pupitre orné de fleurs.

M. Anthony a annoncé la mort du sénateur, et après plusieurs discours, un comité a été nommé pour assister à ses funérailles.

Albany, 12.—Les bureaux publics sont fermés et l'Assemblée, à la nouvelle de la mort de Sumner, s'est ajournée.

ESPAGNE.

Madrid, 11.—Le maréchal Serrano a pris le commandement en chef des forces républicaines qui opèrent dans le Nord contre les Carlistes.

Madrid, 12.—Le gouverneur de Bilbao a annoncé au maréchal Serrano qu'il a reçu une quantité suffisante de vivres pour soutenir l'armée et les habitants de la cité jusqu'au premier avril et qu'il résistera jusqu'à la fin.

ITALIE.

Rome, 14.—Dans une lettre adressée aux Evêques catholiques de l'Allemagne, datée du 7 courant, le Pape exhorte ces prélats à combattre les bills ecclésiastiques qui seront présentés dans le Reichstag.

Sa Sainteté dit que ces mesures sont de nature à mettre l'Eglise dans l'esclavage de la pire espèce; Elle profite de cette occasion pour protester de nouveau contre la violation du concordat.

Le Pape a aussi écrit à l'Empereur François-Joseph pour l'engager à protéger l'Eglise dans ses états.

ALLEMAGNE.

Berlin, 13.—Le prince de Bismark est malade de la goutte.

FAITS DIVERS.

Il ne serait pas inutile peut-être de rappeler aux chasseurs quelques unes des clauses du bill sur la chasse.

10. Il est défendu de tuer aucune perdrix, bécassine, etc., du 1er mars au 1er septembre.

30. Il est permis de disposer de ces gibiers dans les 14 jours suivants, pourvu qu'ils aient été tués ou pris dans le temps légal voulu.

Il y a eu, jeudi dernier, au collège de Terrebonne, une séance dramatique et musicale, à l'occasion de la fête du Rév. M. Graton, supérieur du collège. Un nombre considérable de prêtres et de citoyens distingués assistait à la fête. Le produit de la séance était pour la belle œuvre de la Cathédrale de Montréal. Cette circonstance fournit au Rév. M. Graton l'occasion de faire un bel éloge du vénérable évêque qui a entrepris la construction de cette église.

DE TOUT UN PEU.

Il ne sont donc pas encore oubliés, nos pauvres morts d'il y a trois ans ! Le 11 février, a eu lieu l'inauguration de la pierre commémorative du Bourget. Un magnifique soleil éclairait cette cérémonie et ramenait dououreusement notre pensée aux sombres et froides journées qui paralysèrent souvent nos soldats en ce lugubre hiver de 1870 !

Ah ! tout nous a manqué, mais aussi, pour mieux combattre, ce beau soleil, plus nécessaire aux Français qu'aux Germains. Nous n'insisterons pas sur le sermon de l'abbé Caron, non plus que sur le discours de l'amiral La Roncière Le Noury. Ce n'est pas que chacun, en son genre, n'ait dit ce qu'il devait dire : marins, mobiles, francs-tireurs, frères de la doctrine chrétienne, brancardiers, ont eu leur part légitime d'éloges. Justice aussi a été rendue à ces malheureux habitants du Bourget, victimes d'un double combat. Mais leurs souvenirs et leurs regrets parlaient plus haut dans leurs cœurs que toute cette éloquence officielle.

Pour moi, je l'avouerai, dit Edmond About, c'est quant la foule se fut écoulée, quand les autorités eurent repris le train de Paris, que j'ai senti, presque seul devant le cénotaphe, l'émotion me gagner. Imaginez une simple pierre d'un ton un peu sombre, de 4 à 5 mètres de haut, quadrangulaire, reposant sur un premier socle. Le monument se compose de deux socles, d'un dé, d'un entablement et est couronné d'un pyramidon. Sur les quatre faces, dans les métopes, des couronnes de lauriers renversées. La face principale du dé est traversée par une épée brisée derrière laquelle se lit l'inscription suivante :

BOURGET.

XXX OCT.—XXI DEC.
MDCCLXX.

*Ils sont morts pour défendre la
patrie, l'épée de la France brisée dans leurs
vaillantes mains sera forgée de nou-
veau par leurs descendants.*

Ces pierres commémoratives ne doivent pas seulement honorer les morts, mais faire la leçon aux vivants ; elles doivent empêcher de prendre leur parti des faits accomplis : tant que l'Alsace et la Lorraine seront séparées de nous, il est bon que ces monuments rappellent aux survivants "l'épée brisée qui doit être forgée de nouveau."

Armand Barthet, qui vient de mourir, savait combien il est difficile de vivre de sa plume.

C'est pourquoi il s'était mis un jour, en 1866, à étudier l'art du vétérinaire des campagnes.

Grâce à ce métier, très honorable et très honoré en Franche-Comté, il s'était recommencé une existence calme et même heureuse.

Par malheur, le souvenir de la vie littéraire lui remontait par moment à la tête, et le troublait au plus haut point.

—A quoi penses-tu donc ? lui demandait-on quand on le voyait s'abandonner à ses rêveries.

—Je pense à retourner au baigne, à la littérature, veux-je dire, répondit-il.

C'a été le point de départ de la cruelle maladie qui l'a enlevé.

—Arsène Houssaye, qui a particulièrement connu Armand Barthet et auquel Barthet dut cette fête sans lendemain : le succès de son *Moineau de Lesbie*, a conservé une chronique intéressante à ce pauvre Barthet :

Il commençait à crier misère quand je fus nommé directeur du Théâtre-Français. Je prévoyais déjà son naufrage. C'était un cœur loyal, un esprit charmant. Je le nommai sous-secrétaire, à côté de Verteuil. Il prit galement le titre de sous-secrétaire d'Etat. Il n'avait presque rien à faire. Aussi, que fit-il ? Dès le lendemain, il prit un secrétaire : c'était Adolphe Gaiffe.

Je me contentai bientôt de Verteuil tout seul, sans toutefois casser Barthet aux gages.

" Mon cher ami, lui dis-je, vous êtes mon secrétaire, à la condition que vous écrirez des pièces pour la Comédie-Française, et non des lettres pour la direction du Théâtre-Français."

Mais il ne voulut pas être secrétaire *in partibus* : il revendiquait à chaque instant sa part de direction. Il bouleversait tout en veillant à tout. Un seul exemple. Un soir, pendant que Rachel jouait son *Moineau*, il voit dans une loge de galerie un homme qui riait beaucoup entre deux Lesbies. Il court à la loge, il l'a fait ouvrir—d'autorité—il interpelle le rieur, qui lui rit au nez : sur quoi, le poète batailleur le prend par le bras et le jette dans le couloir. Or, savez-vous quel était le rieur ? C'était le préfet de police. Grand tumulte ; on m'appelle. Heureusement que je connaissais Carlier. Mais le plus difficile à apaiser, ce n'était pas le préfet de police, c'était Barthet.

L'édition toute entière de l'*Almanach Raspail* ayant été saisie, nous en trouvons le texte dans la *Gazette des Tribunaux*.

Nous en extrayons quelques perles. Il est intéressant de faire ressortir ce que les vieux empiriques comme M. Raspail ont la prétention de faire croire au peuple :

Avril 6.—Arrestation de l'archevêque Darboy par la Commune (ou plutôt par les jésuites, comme excommunié par le pape ; voir son oraison funèbre par l'archevêque Guibert, son successeur), 1871.

Ainsi ce sont les jésuites qui ont assassiné Mgr l'archevêque de Paris !

En matière scientifique, le savant Raspail n'est pas moins étonnant :

Mai 2.—Maladie des pommes de terre et autres végétaux par l'influence de l'établissement des chemins de fer, 1843.

Si ce sont les chemins de fer qui ont causé la maladie des pommes de terre, il n'est pas étonnant que ce soient les jésuites qui nous aient fait battre à Waterloo :

Juin 18.—Waterloo 1815!!! Wellington sauvé d'une ruine complète à la faveur de la trahison organisée par l'association occulte des Pères de la Foi (jésuites) dans l'état-major français (l'or des Anglais n'est pas une chimère).

Ne croyez pas qu'il faille tirer l'échelle après cela. M. Raspail nous en apprend bien d'autres. Ainsi, d'après lui, les princes d'Orléans ont été les complices de Napoléon III à Sedan.

Septembre 4.—Déchéance du prétendu Napoléon III par le gouvernement provisoire composé d'orléanistes, coupables plus tard, comme lui, d'avoir livré Paris et la France aux Prussiens. Je puis certifier que ces braves gens (MM. les orléanistes de l'Assemblée) étaient avertis d'avance que Napoléon devait être pris ; je doute qu'ils le nient, 1870.

Il est impossible de citer toutes les choses idiotes sorties de

la cervelle de celui qui a été, dans ce siècle, un des propagateurs les plus ardents de l'idée révolutionnaire.

Peut-être trouvera-t-on justement, après ces quelques citations, que ce n'était pas en cour d'assises qu'il fallait conduire l'octogénaire Raspail, mais bien à Charenton.

Le fils de Ponsard, qui n'a que sept ans aujourd'hui, sait déjà fort joliment manier l'outil qui rendit son père illustre : témoin la jolie petite fable en prose dont M. Philibert Audebrand garantit l'authenticité, en la reproduisant dans sa chronique de *l'Illustration* :

LA ROSE ET LA PLUME.

Il y avait une fois sur la table d'un maman, une rose et une plume. La rose était dans un beau vase ; elle se redressait fièrement, en disant à la plume :

—Vraiment, je te plains ! Tu n'as qu'une affreuse petite tête de fer au bout d'un corps de bois. Moi, j'ai une jolie tête rose et parfumée qu'on admire, sur un mignon corps vert, habillé d'épines qu'on craint. Que fait-on de toi ? On te trempe dans de l'eau noire, pour te salir et te faire honte. Moi on me met dans le plus beau vase de la maison, avec de l'eau bien claire ; on vient me regarder et me sentir, en s'écriant : " Oh ! la belle fleur ! qu'elle est jolie ! qu'elle sent bon ! "

—Oui, répondit la plume, tu as des qualités brillantes ; mais à quoi sers-tu ? Tu ne sers à rien, et tu devrais avoir honte, toi qui te fanes et qui meurs avant d'avoir rien fait pour les autres ! Moi, si je suis laide, si l'on me trempe dans de l'eau noire, c'est pour écrire ; j'apprends aux hommes tout ce qui se fait dans le monde ; et ceux qui ne savent pas se servir de moi sont regardés comme des ignorants. Eh bien, trouves-tu encore que tu vauds mieux que moi ?

La Rose cherche encore sa réponse.

FRANÇOIS PONSARD.

Voici une curieuse anecdote, à laquelle l'incident Lockroy donne la plus grande actualité. Le *Journal des Débats* en garantit l'exactitude :

On se rappelle que, dans une des dernières séances de l'Assemblée nationale, un membre de l'extrême gauche, M. Edouard Lockroy, a été l'objet d'un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal pour avoir, à l'occasion des impôts nouveaux projetés, qualifié de *spoliatrice* la société actuelle.

Il y a soixante-quatorze ans, jour pour jour, que cette même expression faillit faire jeter en prison un homme fort estimé dans les lettres et fort connu. Boiste, l'auteur du dictionnaire que l'on sait. A la suite du mot *spoliateur*, mentionné dans la première édition de ce dictionnaire, en 1800, se trouvait *spoliatrice*. *Lois spoliatrices*, y était-il dit ; puis, pour donner une autorité à l'emploi de cet adjectif, il l'attribua à Bonaparte.

Fouché, ministre de la police générale, plein de zèle pour l'auteur du coup d'Etat du 18 brumaire, auquel il avait prêté aide, voulut se signaler par un nouvel acte de flatterie et manda auprès de lui l'auteur du dictionnaire.

" Vous avez commis, lui dit-il, une action d'une inconvenance inouïe à l'égard du chef du pouvoir en lui attribuant une expression blessante pour sa personne, en même temps qu'elle suscite le mépris pour les lois. . . . Je vous donne l'ordre de faire disparaître de votre livre cet adjectif attribué à Bonaparte et accolé au mot *lois*. . . . sinon la prison ! "

Le lexicographe, confondu, ne prit pas la peine de s'excuser. Il n'eut garde non plus d'affronter la colère du ministre de la police, qui s'était fait connaître par ses odieuses prescriptions à Lyon quelques années auparavant, et opéra à la seconde édition la suppression demandée.

Mais comme il fallait au grammairien une autorité à cette qualification : *Lois spoliatrices*, il l'attribua à Frédéric le Grand. Après la chute de l'Empire, Boiste, qui vécut jusqu'en 1824, restitua à Bonaparte, dans les éditions suivantes, la citation en question. On l'y trouve encore aujourd'hui.

Sous l'empire, à l'époque où M. Henri Rochefort fut, pour la première fois, condamné à cause de la *Lanterne*, il prit, comme on sait, le chemin de la Belgique. Au bout de quinze jours, son pamphlet reparaitrait effectivement à Bruxelles, avec de gros bénéfices.

—Voilà qui est très-bien, disait M. A. G. . . . , un vrai républicain, mais jadis, dans notre école, ça ne se passait pas ainsi ; Paul-Louis Courier, Béranger, Armand Carrel, Lamennais n'allaient pas boire du faro ; ils allaient en prison.

Définitions tirées des notes de la *Vie parisienne* :

Duel.—Assassinat à l'amiable.

Bigamie.—De l'homœopathie au premier chef.

La pendule sonne minuit !

Monsieur se réveille en sursaut.

—Amélie ! s'écrie-t-il en secouant Amélie.

—Laisse-moi donc dormir. . . . quel être mon Dieu !

—Amélie, je viens de voir, de mes yeux, un spectre ! j'en tremble encore.

—Sous quelle forme s'est-il présenté ?

—Sous celle d'un âne.

—Tu aurais eu peur de ton ombre.

LES RUINES

DE

MON COUVENT

TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR

M. LÉON BESSY.

(Suite.)

J'ignore combien de temps je restai en cet état ; mais plus tard on me dit que j'avais été pris d'un délire effrayant, et que quelques heures après j'étais étendu, roide et immobile. J'avais les yeux fixes et vitreux, les articulations inflexibles, et mon cœur ne battait plus. On me prit pour un cadavre. L'un de ces porte-faix de la mort, que j'avais rencontrés à mon entrée dans la ville, emporta la défunte de la chambre voisine, et dit qu'il viendrait me chercher ensuite. Il revint en effet. Il m'enveloppa dans un de mes draps, me chargea sur ses épaules, et commença à descendre l'escalier. Les secousses qu'il me donna, et peut-être la position peu naturelle de mon corps

violemment courbé, durent me causer une douleur très-vive, car il paraît que je poussai un cri. Glacé d'effroi, le porteur fit entendre un autre cri non moins terrible que le mien et me laissa tomber, si bien que je roulai plusieurs marches le long de l'escalier. Sans cette circonstance, j'aurais été augmenter le nombre de ces infortunés qui, surtout aux époques de maladies contagieuses, par suite de la précipitation que l'on apporte aux inhumations, meurent en proie aux plus cruelles tortures. Aujourd'hui même, bien qu'à une grande distance de ces tristes événements, je frémis encore et je sens mes cheveux se dresser sur ma tête en pensant à l'horrible danger dont il a plu à la Providence de me tirer. C'est un souvenir que j'ai besoin de chasser de mon esprit, car il m'inspire une terreur qui glace mon sang dans mes veines. L'idée de ne rencontrer dans la tombe, au lieu de la paix et du repos, que la rage et le désespoir, me cause un si atroce martyre que je ne puis un seul instant m'y arrêter.

XIX.

Les contusions que je reçus de cette chute me tirèrent de ma léthargie ; car quand on m'eut reporté dans mon lit, j'ouvris les yeux, je regardai de tous côtés et je me plaignis des douleurs que je ressentais. Je compris bientôt qu'il devait m'être arrivé quelque chose de très-extraordinaire, car il entra beaucoup de monde pour me voir, et chacun exprimait son étonnement à sa manière.—Pauvre garçon, dit l'un des visiteurs, il l'a échappée belle.

—C'est un vrai miracle, ajouta un autre.

—Il a sans doute été protégé par son ange gardien, dit une femme.

—Mais comment vous étiez-vous tant pressé de le faire enterrer ? demanda une autre femme.

—Pas du tout, répondit l'aubergiste ; il est resté douze heures entièrement mort ; le médecin l'a vu ; enfin tout le monde a dit que ce n'était plus qu'un cadavre, absolument comme cette femme de la chambre à côté.

—Ainsi, il s'est moqué tout à la fois du médecin, de la maladie et même de son porteur, car celui-ci s'est trouvé mal de frayeur et s'est fait conduire à l'hôpital.

—Il y avait bien de quoi, quand il a entendu un mort lui parler à l'oreille.

—On peut dire que, cette fois, c'est le mort qui aura enterré le fossoyeur.

—Je crois que l'on ne saurait encore répondre de rien, dit tranquillement l'aubergiste.

—Il est très-pâle et très-abattu, reprit à voix basse l'une des femmes.

—Il ne résistera pas à une seconde attaque, ajouta l'un des voisins en se retirant.

—Pourquoi ne faites-vous pas appeler le père Joseph ? dit celle des femmes qui paraissait la plus compatissante. Il s'y entend beaucoup mieux que tous les médecins.

—Ce sera, en effet, le mieux avisé, répondit l'aubergiste.

Là-dessus il s'approcha de moi, et me demanda si je souhaitais quelque chose. Je lui dis que j'avais très-soif. Il me proposa de faire chauffer une boisson. Mais je lui dis que, si l'on ne me donnait de l'eau fraîche, je ne voulais rien.

—Croyez-vous que de l'eau fraîche puisse lui faire du mal ? demanda l'aubergiste aux femmes qui étaient là.

—A votre place, André, répondit l'une d'elles, je lui en donnerais à sa fantaisie. La nature n'a-t-elle pas opéré le miracle ? si donc elle demande de l'eau, c'est qu'elle a quelque bon motif pour cela.

On alla chercher un pot à l'eau, et on le mit sur une table près de mon lit.

—Maintenant, me demanda André, dites-moi s'il vous est agréable d'échanger quelques mots avec le père Joseph, qui est un très-brave homme, un homme très-compatissant ?

—Et qui, sans aucun doute, ajouta l'une des femmes, opère plus de guérisons par ses bonnes paroles que les médecins avec toutes leurs drogues.

—A votre place je n'hésiterais pas, dit l'autre femme ; vous ne pouvez qu'y gagner, car le père Joseph est bienveillant pour tout le monde, et il en sait plus qu'un docteur.

—C'est bien, dis-je à André ; mais, auparavant, je vous serais obligé de m'écrire une lettre de deux lignes que je vais vous dicter.

—Très-volontiers, me répondit-il.

Il sortit, revint bientôt après avec tout ce qu'il fallait pour écrire, et, s'asseyant devant la table, il me dit que je pouvais dicter.

—Ecrivez donc, lui dis-je : " Monsieur, sur la demande expresse de votre neveu mourant. . . . "

—Comment cela, mourant ? fit André en s'arrêtant ; il ne s'agit de rien de semblable.

—Vous ne me refuserez pas la dernière faveur que j'aie à vous demander.

—Bien, c'est écrit "mourant."

—Continuez : " J'ai la douleur de vous annoncer. . . . "

—" De vous annoncer ? "

" Qu'il vient de passer à une meilleure vie. Je suis, avec le plus sincère regret, votre tout dévoué." Et le nom qu'il vous plaira.

L'aubergiste me regarda fixement, comme s'il se fût trouvé en face du phénomène le plus extraordinaire ; mais, me voyant très-tranquille, il baissa la tête et acheva d'écrire, en disant :

—Puisque cela est indifférent, je mets le premier nom venu, Jean des Vignes ou Pierre Perotés. Faut-il fermer la lettre ?

—Fermez, et en cas d'accident, n'oubliez pas, je vous prie, de la mettre à la poste.

Je lui dictai ensuite l'adresse de mon oncle, et plaçant la lettre sur ma table, je dis que l'on me ferait grand plaisir d'aller chercher le père Joseph et de me laisser seul avec lui.

Alors tous ceux qui étaient là sortirent de la chambre, et j'entendis l'aubergiste qui disait :

—On ne voit pas tous les jours des jeunes gens comme celui-ci ; il entre d'emblée dans une ville empestée, meurt, ressuscite, et le voilà maintenant qui fait le plus tran-

quillement du monde ses préparatifs pour un autre voyage.

—Gare qu'il ne joue au second fossyeur le même tour qu'au premier ! dit l'une des femmes ; ce n'est pas moi qui voudrais le porter en terre.

Un instant après André revint, m'exhortant à prendre patience. On lui avait dit que le père Joseph était sorti, mais que, dès qu'il serait rentré, il monterait pour me voir.

Pendant que j'attendais sa venue, les minutes me semblaient des heures. Je craignais à chaque instant que mon esprit ne s'égarât de nouveau, et qu'un accès de fièvre ne revint troubler mes pensées, en ce moment si lucides. Il était évident que j'avais traversé une crise terrible, à laquelle il est très-rare que l'on échappe, et qui aurait pu réaliser ou mes espérances d'hier, ou mes craintes d'aujourd'hui. Si, au lieu de m'arrêter sur le bord du sépulcre et de faire un pas en arrière, le pied m'avait manqué et que j'eusse roulé dans le sombre abîme, qu'aurais-je rencontré dans ses profondeurs ? Le néant, que j'avais tant souhaité précédemment, ou la nouvelle vie dont je venais d'entendre parler en termes si touchants ? Non, je ne devais pas courir une seconde fois le risque d'une aussi fatale déception. Et le danger était toujours suspendu sur ma tête. Le mal n'avait pas disparu. Je sentais dans tout mon être les mêmes symptômes qu'auparavant. Les douleurs dans les articulations ne me laissaient aucun repos, et si j'essayais de me mouvoir, elles devenaient très-intenses. Les pulsations des artères étaient fortes et très-accelérées au visage et à la tête : j'avais la respiration fatiguée, et j'étais dévoré d'une soif qui semblait croître à mesure que je buvais avec plus d'avidité de l'eau qu'on avait laissée sous ma main. Les nausées avaient seules cessé, et je remarquais aussi que la sueur, qui ne couvrait d'abord que mon visage, mon cou et ma poitrine, s'étendait maintenant sur tous mes membres. Comme je sentais que le sang me montait à la tête et menaçait à chaque instant d'obscurcir mes idées, je m'efforçai de le rappeler au cœur, en présentant à celui-ci les images les plus capables de faire refluer vers lui l'ardeur qui me brûlait le cerveau.

Enfin j'entendis sonner. La porte s'ouvrit, et l'on salua par son nom le père Joseph. On s'entretint quelques instants à voix basse, et peu après je vis entrer dans ma chambre l'homme inconnu dont j'attendais tant de bien.

XX.

C'était un religieux de l'Ordre Séraphique. Il avait le visage maigre, mais affable ; le regard franc et expressif.

—Je crois que tu t'appelles Manuel, me dit-il du ton le plus aimable. Tu ne trouveras pas mauvais que je te tutoie, car mes cheveux blancs me donnent le droit de te traiter comme un fils. Ne te fatigue pas à parler pour le moment ; si tu peux conserver quelque temps cette transpiration, ce sera très-bien. Tiens-toi donc tranquille. Pauvre Manuel ! tu n'as pas à te plaindre de la Providence. Elle t'envoie des épreuves, mais en même temps, elle fait un miracle en ta faveur. On t'a donné un beau nom à ta naissance, ô mon fils ! car tu sais sans doute que Manuel signifie Sauveur ? Et, en effet, c'est lui, ce Dieu tout-puissant, qui t'a sauvé de la mort. Figure toi quelle joie ce sera pour ton père, quand il l'apprendra.

—Mon père ? dis-je ; je n'en ai pas.

—Ou ta mère, reprit-il.

—Je n'ai pas non plus de mère.

En entendant mes réponses aussi tristes que brèves, le père Joseph me regarda d'un air attendri, puis il continua :

—C'est un grand malheur que d'avoir perdu nos parents dans notre première jeunesse. Les sages conseils et la vigilance attentive dont un père entoure son fils, l'amour et la tendre sollicitude d'une mère sont des trésors que l'on ne retrouve plus dans la vie une fois qu'on les a perdus. Je ne m'étonne donc pas que Celui dont je te parlais tout à l'heure ait opéré pour toi une sorte de prodige ; car la justice éclate dans tous les desseins de la Providence, et plus nous les étudions, plus ils nous remplissent d'admiration. Ainsi, la bonté divine a voulu que, puisque tu n'avais plus de parents pour te diriger, tu en trouvasse d'autres qui pussent compenser cette perte.

—Je les avais rencontrés, lui dis-je ; mais je les ai parcellément perdus.

—Est-ce la mort qui te les a ravés ?

—Ce n'est pas la mort, mais mon mauvais destin.

—Ainsi, tu te crois malheureux ?

—Je suis le plus infortuné des hommes.

—Cependant je ne vois sur ton front aucune de ces traces que creuse une infortune véritable. Assez souvent nous croyons que le malheur est une réalité, et ce n'est qu'une pure chimère, une chose que nous nous imaginons voir et toucher, et qui pourtant n'existe pas. Permetts donc de douter que ton malheur soit aussi grand que tu le supposes.

—Je vais ouvrir mon cœur, et vous jugerez.

—Fais-le, mon fils, mais sans te fatiguer, et comme si tu te parlais à toi-même. Maintenant, ton sort m'intéresse doublement, dès lors que tu te crois si malheureux.

Alors, je lui racontai brièvement l'histoire de ma vie : —comment j'avais perdu mes parents, comment j'avais été recueilli par mes oncles, l'éducation qu'ils m'avaient donnée, mes promenades solitaires, mes mélancolies, la culture des fleurs et les emblèmes, mes songes, le saut de Calassans, ma maladie et la mauvaise opinion que l'on avait conçue de moi, ma tendresse pour ma cousine, les dangers auxquels elle m'avait exposé, comment j'avais réussi à me vaincre moi-même, et la malédiction que mon oncle avait prononcée sur moi.

Quand j'eus fini, le père Joseph, qui m'avait écouté sans m'interrompre et sans trahir par le moindre signe les impressions que lui causait mon récit, prit la parole en ces termes :

—Manuel, je dois avouer que tu es en effet le jeune homme le plus malheureux que j'aie jamais vu ; et, en même temps, je reconnais l'immensité du bienfait que tu as reçu aujourd'hui ; car, il y a peu d'heures encore, ton malheur paraissait sans remède, tandis que maintenant il

en a un très-assuré ; et je ne saurais m'éloigner de toi sans te l'avoir indiqué, et sans avoir réussi à te le faire adopter. Il faut, mon fils, que je te parle avec franchise ? je ne puis te dire autre chose que ce que je pense, ni te déguiser mon sentiment sous des paroles étudiées. Par donne moi donc si mon langage ne te semble pas aussi agréable que tu l'eusses peut-être attendu de moi.

Je ne vois dans ton histoire qu'un jeune homme singulièrement favorisé du Ciel. Celui-ci t'avait doué d'un esprit pénétrant, et t'avait fait trouver d'autres parents, avantage qui ne se rencontre que très-rarement dans la vie. Il t'avait donné une sœur dont l'amitié compatissante était pour toi un bienfait inappréciable ; il avait ouvert devant tes pas des sentiers fermés pour le plus grand nombre, qui devaient te conduire à la sagesse et au bonheur. En un mot, la Providence t'avait donné les biens les plus précieux qui puissent former le patrimoine de l'homme sur la terre. Et si, par hasard, un nuage venait à passer sur ton horizon et à l'obscurcir un moment, quels soins, quelles bénédictions et quelle tendresse ne trouvais-tu pas en échange ? Comment, dis-moi, as-tu répondu à de tels bienfaits ? Tu as humilié ta sœur, en rabaisant au niveau de tes passions une tendresse qui leur était mille fois supérieure. Après avoir rencontré de nouveaux parents, tu as essayé de leur ravir une fille qui ne leur appartenait pas, comme toi, par adoption, mais qui était leur propre enfant. Quant aux facultés dont le Ciel t'avait doué, tu as été sur le point de les tourner contre cette même main qui te les avait départies. Je ne vois en toi, mon cher fils, qu'un oubli presque absolu des devoirs sacrés de la reconnaissance. Juge donc si j'ai eu raison de te dire que je reconnaissais en toi un jeune homme tout à fait malheureux. Et ce malheur est d'autant plus grand que, si tu as méconnu les droits d'un père et la pure affection d'une sœur, c'est vraisemblablement que tu oubliais Dieu lui-même, l'origine et la source de tout droit et de toute perfection.

Est-il possible, ô mon fils, que tu te crusses placé assez haut dans la création pour vivre sans Dieu ? Était-ce chez toi un sentiment d'orgueil ? et en voyant que l'homme peut aplanir les montagnes, détourner le cours des fleuves, sillonner les mers, parcourir les airs, étudier les dimensions et les mouvements des astres, et ravir au ciel ses éclairs et ses foudres, croyais-tu véritablement être Dieu toi-même ? Ou était-ce peut-être un emportement de ta vanité blessée, qui, incapable de comprendre un Être supérieur à ta nature, préférât en nier l'existence ? O Manuel ! combien d'heures délicieuses de ta vie n'as-tu pas changées en des heures de tristesse et d'amertume, par cela seul que tu ne voulais voir dans le monde que toi-même et ta faible intelligence qu'un souffle peut obscurcir, et que tu méconnaissais Celui qui crée, alimente et vivifie toutes les intelligences, qui nous donne l'amour du bien et l'horreur du mal, qui inspire la vertu et toutes les actions généreuses, qui nous fait un devoir de rendre le bien pour le mal, de secourir l'infortuné et d'exercer la charité envers tous les hommes. — Mais pardon, ô mon fils ! je vois que tout cela n'a été qu'une illusion passagère des jours où l'on ne pense pas encore, et où l'on ne vit, pour ainsi dire, que par les sensations. Pardon, car ces pleurs et ces sanglots me disent clairement, et avec beaucoup plus de force qu'aucune parole, que tu reconnais l'Être qui t'a créé, et dès lors, tu sais aussi que tu dois l'adorer et l'aimer. Oui, Manuel, tu le dois, et beaucoup plus peut-être qu'aucun autre. Et cependant, à me privilégiée, capable de comprendre les sentiments les plus purs et les plus élevés, toi qui possèdes un cœur organisé avec la délicatesse la plus exquise, tu végétais dans une triste indifférence de tout ce qu'il y a de plus pur et de plus grand ; et cette indifférence te flétrissait misérablement. Que faisais-tu, dis-moi, quand les tendres plantes de ton jardin, penchant vers la terre leurs corolles à demi desséchées, te demandaient de raviver les forces que l'ardeur du soleil leur avait enlevées ? Ne courais-tu pas à l'instant même chercher l'eau qui leur donnait une nouvelle vie, relevait leurs tiges et ranimait l'éclat de leurs couleurs ? Et ne savais-tu pas que, comme la chaleur les flétrit et qu'elles ont besoin d'eau pour reverdir, de même l'indifférence nous énerve et nous paralyse, et qu'alors notre âme a soif de Dieu pour recouvrer sa noblesse et sa grandeur ? — Ah ! mon cher fils, je vois que je n'aurais pas besoin d'ajouter une seule parole ; car ton émotion me montre assez combien tu déplores le passé ; mais je suis ravi de penser que, grâce à la bonté divine, tu es enfin digne de ton Créateur, et, bien qu'il me soit impossible d'exprimer ce que j'éprouve, néanmoins mon cœur brûle de te faire partager toute la plénitude de son allégresse.

Combien tu étais réellement petit, ô Manuel ! quand, plongé dans ce que tu appelais tes méditations, tu te croyais assez grand pour braver à la fois la mer irritée, les nuages qui s'amoncèlaient sur ta tête, les torrents qui mugissaient à tes pieds, et les ouragans déchaînés avec furie autour de toi ! Faible créature qui semblais défier un Être tout-puissant, ta petitesse ne se trahissait-elle pas davantage encore en présence de ces phénomènes qui sont comme autant de voix terribles par lesquelles les choses créées proclament la puissance de Celui qui les a tirées du néant ? Et, au contraire, combien tu me paraissais grand, maintenant que tu te regardes comme un faible atome enseveli dans la poussière, maintenant que tu as ouvert les yeux de l'âme, et que, par ton repentir, tes gémissements et tes larmes, tu t'entretiens avec Celui qui est la source de toute puissance et de toute grandeur !

O mon cher fils, toi à qui je m'intéresse plus que je n'ai jamais fait pour aucun autre, promets-moi que tu vas maintenant faire ton possible pour te calmer. Prends ma main, je suis très-content de toi. Laisse ton cœur s'épanouir et calme-toi, je t'en prie. Puisque Dieu t'a sauvé la vie par un miracle, tâche de la conserver, car il a sans doute quelque dessein sur toi, et il veut que tu l'emploies à le servir. Ne t'agite pas dans ton lit, et fais en sorte de conserver cette transpiration. Je ne veux pas que tu dises une seule parole. Je reviendrai maintenant que tu as un autre père, — maintenant tu n'es plus

abandonné : maintenant, Manuel, tu ne dois plus te regarder comme malheureux. N'est-ce pas, mon fils, que ton cœur bat plus largement, que tu respirez plus à l'aise, que ta tête s'éclaircit, et que tes yeux distinguent la lumière là où tu ne croyais voir auparavant qu'un abîme de ténèbres ? Adieu, adieu, jusqu'à ce soir. Je voudrais pour tout au monde ne pas te quitter, mais tu sais que tous mes instants appartiennent aux autres, et non à moi ; et si je m'arrête maintenant près de toi, c'est à cause du plaisir que j'ai à t'entretenir, et non parce que je crois que tu aies aucun besoin de m'entendre. Mais je reviendrai ce soir, Manuel, si Dieu ne me refuse pas cette joie.

Il me laissa baiser sa main que je couvris de la mes brûlantes, et il sortit de la chambre.

Je l'entendis parler dans le corridor à l'aubergiste, qui lui demanda ce qu'il pensait de moi et s'il me croyait sauvé.

—Je crois, répondit-il, que s'il conserve sa transpiration, il sera peut-être demain hors de danger.

—Mais c'est un vrai miracle que ce qui lui est arrivé, dit l'une des femmes.

—Oui, répondit le père Joseph ; je vois là un effet de la miséricorde divine, et je vous recommande instamment ce jeune homme, car son sort m'inspire le plus vif intérêt.

—Soyez tranquille, père.

Telle fut la première visite que me fit le père Joseph.

XXI.

Bientôt après je vis entrer l'aubergiste, accompagné de l'une des femmes.

—Courage, mon jeune ami, me dit le premier, le père Joseph donne les meilleures espérances.

—Et dès lors qu'il les donne, ajouta la seconde, vous pouvez être tranquille. C'est un homme excellent que le père Joseph : il sait vivre avec tout le monde, et tenir à chacun le langage qui lui convient. Mais quant à l'avoir vu fâché, pour cela jamais ! Il parle toujours d'une manière si douce et si aimable, qu'une réprimande dans sa bouche ressemble à une caresse. Aussi a-t-il opéré beaucoup de conversions depuis qu'il est arrivé dans la ville.

—Est-ce qu'il n'appartient pas à ce couvent ? demanda André.

—Non, le père Joseph fait partie d'un collège de missionnaires de son ordre, situé à deux journées d'ici. Il s'est trouvé dans ce cloître en passant, et la peste ne l'a pas fait partir. Depuis quatre jours et quatre nuits il n'a pris aucun repos. Quand il rentre, son modeste repas l'attend à la porte même du couvent. En arrivant il prie, se jette sur une chaise, et ferme l'œil une minute jusqu'à ce qu'on tire de nouveau la sonnette. Alors il se rend immédiatement où il est appelé. En un mot, c'est un vrai saint.

—Eh bien ! comment va le malade ? demanda l'autre femme en entrant.

—Il faut qu'il conserve sa transpiration, répondit la première, et pour le moment il n'y a pas de danger ; mais quelles nouvelles nous apportez-vous ?

—On dit qu'il n'est pas entré aujourd'hui autant de monde à l'hôpital qu'hier, et qu'il n'y a pas eu non plus autant de morts dans la ville.

—C'est tout simple, il n'y a plus autant de poltrons.

—Beaucoup ont décampé ces jours-ci, mais maintenant il ne sort plus personne.

—Bah ! parce qu'on ne les laisse pas faire, depuis que le cordon est formé ; mais si l'on se relâchait, il ne resterait plus dans la ville que les murs.

—Quant à moi, qu'il y ait ou non un cordon, je reste ici ; car tel cherche un chemin plus sûr qui se jette dans un précipice, outre que personne ne sait où il laissera sa peau.

—Je n'ai pas non plus songé à partir, dit l'autre femme ; cependant, j'avoue que je n'étais pas très-rassurée en voyant que tout le monde mettait tant d'empressement à démenager, et je finis par craindre qu'on ne nous laissât, seuls. Mais ensuite j'ai vu que tout le monde ne partait pas, que ceux qui restaient ne mouraient pas tous pour cela ; et j'ai pensé que le mieux était de s'en remettre à la grâce de Dieu. Après cela, adienne que pourra. J'ai quarante-neuf ans bien comptés ; je fardeau ne me pèse point, mais je n'ai pas non plus un désir excessif de le rendre plus lourd. La seule chose que je vous demande, c'est, si vous me voyez attaquée, de faire appeler aussitôt le père Joseph. Entends-tu, André ?

—Je crois, répondit André, qu'il faut avant tout laisser reposer ce jeune homme. Voyez comme il dort paisiblement. Je voudrais essuyer la sueur qui couvre son visage, mais je crains de l'éveiller.

—Garde toi de le toucher. Ah ! c'est une chose admirable ! On croirait qu'il vient de faire une promenade, et qu'il s'est endormi ensuite. Comme sa respiration est calme ! Ferme un peu plus les volets, pour que la lumière soit moins vive. N'ai-je pas raison de dire que le père Joseph vaut à lui seul cent médecins ?

(A continuer.)

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

DÉCÈS.

En cette ville, le 6 du courant, Marie-Louise-Joséphine, fille aînée de M. Ers.-Marcel Aubut, âgée de 7 ans, 5 mois et 6 jours.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire.

En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 58 ans et cinq mois, Ant. Robert, Ébeniste. Le défunt était atteint de la maladie qui l'a enlevé depuis dix-huit mois et la soufferte avec l'a résignation du vrai chrétien. Requiescat in pace.

Les journaux de Québec, de Belleville, Ont., et de Watertown, New-York, sont priés de reproduire.

A Coteau Landing, le 23 Février, après une courte mais cruelle maladie, soufferte avec tout l'héroïsme chrétien, Marie Alphonsine Duval Gélinas, fille unique de feu Gonzave Duval et de Mme Zoé Gélinas.

A peine âgée de 15 ans, la nature s'était plu cependant à embellir cette jeune plante des plus belles qualités de l'esprit et du cœur. Caractère enjoué, esprit vif et pénétrant, brillante imagination, musicienne accomplie. Âme franche et généreuse, elle savait gagner l'amitié et les bonnes grâces de tous ceux avec qui elle avait des relations. Avec elle la joie et le bonheur régnaient au sein de sa famille. L'avenir semblait beau et souriant, mais la mort est venue trancher le fil de cette jeune existence, et semer d'amers regrets, partout où elle avait brillé.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.—Une jeune fille nommée Marie Rose Dalpe dit Bélair, avait disparu de la demeure de ses parents, dimanche dernier. Elle était en compagnie d'un nommé Aubertin, vieillard de Longueuil, agent de Joseph V. Robert, boucher de Longueuil. Ce dernier est accusé d'avoir participé d'une manière directe à l'enlèvement de la jeune fille.

Cette malheureuse fut conduite à une maison de rendez vous et de là à une maison de prostitution jusqu'ici inconnue de la Police et dont les occupants sont Louis Quesnel et Sophie Landry.

Narcisse Aubertin, sa victime, Louis Quesnel et Sophie Landry ont été arrêtés. La jeune fille déclare qu'elle a été séduite par Vincent Robert.

Les prisonniers subiront bientôt leur procès.

MACHINE PARLANTE.—Il existe de nos jours beaucoup d'admirables pièces automatiques et le célèbre Vaucanson trouverait certainement que son art a fait des progrès, s'il lui était donné de contempler le chef d'œuvre que le professeur Faber exhibera ces jours-ci dans Montréal. C'est une tête parlante, entée sur un corps costumé de pied en cap. Les sons et les accents de la voix se produisent dans une espèce de crâne couvert d'un masque où tout le mécanisme vient converger.

Dans la bouche est une langue mouvementée et flexible qui s'agitte suivant le besoin d'articulation et de prononciation, au-dessous de la bouche, et à côté, est un jeu de fils correspondant à des leviers composant une table alphabétique. Sur ces leviers agissent les doigts de l'habile exécutante; elle fait ainsi parler toutes les langues à son automate assis devant elle; et tout cela à l'aide d'un jeu de fils ascendants et descendants, à l'aide de clapets aspirants et refoulants, et, enfin, à l'aide aussi d'un soufflet, réservoir d'air. Le tout est disposé de manière à reproduire la voix humaine.

On lit dans le *Messageur Franco-Américain* de New York :

Nous avons parlé dernièrement d'un pèlerinage à Lourdes et à Rome qui est en voie d'organisation à New-York. Le jour du départ n'est pas encore définitivement arrêté. On se propose toutefois de quitter New-York vers le milieu de mai prochain au plus tard. Le nom du steamer qui est exacte du départ et tous les renseignements nécessaires seront communiqués, dit le *Times*, aux personnes qui désirent faire partie du voyage aussitôt que le comité d'organisation aura pris ses dernières dispositions. Le comité se propose de retenir toutes les cabines d'un des plus beaux steamers qui font la traversée de l'Atlantique. Le lieu du débarquement en France dépendra de la ligne qu'on aura choisie.

Une personne qui a vu Michelet quelques mois avant sa mort, me racontait comme il avait choisi pour résidence d'hiver cette petite ville d'Hyères où il vient de mourir. Avant de fixer son choix, il avait commencé par visiter toutes les stations de la côte méditerranéenne. Il s'était arrêté à Cannes, à Nice, à Menton, à San Remo, et c'est après avoir vu et comparé qu'il s'était décidé pour Hyères. "Partout ailleurs, disait-il, la mer était trop voisine; je ne pouvais échapper au bruit de son mugissement. Ici elle est à une lieue; le matin, en ouvrant ma fenêtre, je l'aperçois par-dessus les arbres et cela me suffit. J'aime la mer et beaucoup, mais je l'aime à distance comme les multitudes."

Ce mot est toute l'explication de la vie de Michelet. Soldat dévoué, passionné de la démocratie, il combattait dans la solitude. Toujours aux avant-postes de l'idée, on ne le vit jamais se mêler aux événements. Aux jours des révolutions, quand il s'agissait de prendre une part du pouvoir, il se tenait à distance; il regardait ce pouvoir, comme il contemplait la mer, par-dessus les arbres. En 1871, on lui avait offert de le porter à Paris sur la liste des députés; il refusa. Son cabinet de travail était son vrai champ de bataille.

Cinq cents familles Menonites arriveront au commencement de l'été prochain, par la ligne Allan et iront s'établir dans la province de Manitoba. Ces premiers colons menonites seront bientôt suivis d'un grand nombre de compatriotes.

Les dernières pluies ont fait beaucoup de dommages dans quelques villes du Haut Canada.

Le gouvernement des Etats-Unis est accusé d'avoir engagé les fonds publics pour

le soutien de banques privées. L'accusation a été portée devant la cour suprême.

L'association de "Granges" des Etats-Unis, a envoyé des agents dans le Haut-Canada, pour essayer d'y créer des succursales de la "Grande Nationale" de l'Ouest. Une réunion de fermiers haut-canadiens a eu lieu dernièrement près de London, sous la présidence d'un des commissaires américains. D'après certaines informations, plusieurs granges seraient déjà formées en Canada. On ne voit pas d'abord, la raison d'être de ses sortes d'associations en dehors des Etats-Unis. Le but du mouvement des "granges" dans l'Ouest est de supprimer le monopole et de mettre fin à l'exploitation des pays agricoles de l'Ouest par l'Est. Les fermiers canadiens sont parfaitement étrangers à ce mouvement.

On assure que la cause de la béatification du roi Louis XVI serait à la veille d'être portée à l'examen de la cour pontificale.

Ce qui n'a été d'abord qu'un bruit deviendrait une réalité, et, outre que Pie IX a accueilli favorablement cette question un grand nombre de cardinaux se montrent favorables à ce projet.

Un journal de Bruxelles nous apporte des nouvelles de la veuve de l'empereur Maximilien :

La santé de l'impératrice Charlotte continue d'être excellente; par malheur, son état mental est toujours aussi peu satisfaisant que possible. Les jours succèdent aux jours sans amener aucune amélioration. La reine et la comtesse de Flandre rendent visite une ou deux fois par mois à l'infortunée princesse, qui n'est pas facilement abordable, son idée fixe étant toujours qu'on cherche à l'empoisonner.

On écrit de Cannes, 20 février, au *Gaulois* :

"Mme Bazaine est arrivée hier à Cannes, par le train rapide de cinq heures et demie, venant de Paris. Elle était accompagnée de ses deux enfants, d'un de ses parents et de deux femmes de chambre. Son arrivée à Cannes n'était connue que d'un très petit nombre de personnes. M. le commissaire spécial du chemin de fer de Nice se trouvait à la gare de Cannes pour l'attendre.

"En descendant du wagon, Mme Bazaine et les personnes avec lesquelles elle voyageait sont immédiatement montées en voiture et se sont fait conduire à la Croisette, où deux bateaux les ont transportées à l'île Sainte-Marguerite. Il n'y a pas eu la moindre manifestation.

"Quant au maréchal Bazaine, il sort seulement deux heures par jour dans la cour attenante à sa prison, sous la surveillance de deux gardiens de la prison. C'est le batelier de l'île, qui est en même temps le cantinier de la troupe, qui lui fournit ses repas. Sa garde se compose de quatre-vingt dix hommes de troupes de ligne, sous le commandement d'un capitaine et de cinq gardiens de prison."

Le directeur de la nouvelle prison a reçu des instructions très douces et faciles à remplir: c'est d'être poli envers le condamné de Trianon. Bazaine est gardé et bien traité exceptionnellement. A part la détention, le régime de cette prison ne ressemble en rien au régime des prisons pénales. Le régime alimentaire est tarifé, dit-on, à 10fr. par jour.

Une conjugaison :
—.....Je lui plus, elle me plut.
—Vous vous plûtes et elle te pluma.

M. Philibert Audebrand nous rappelle un joli mot de Turgot :

Un jour que le contrôleur général travaillait seul, on introduisit dans son cabinet un quidam dont le chapeau dévasté attestait la misère.

—Monsieur le ministre, dit l'inconnu en montrant un rouleau de papier, son projet, j'apporte au roi un cadeau de 150 millions.

—Monsieur, reparti Turgot, Sa Majesté n'aurait pas trouvé mauvais que, sur cette somme, vous eussiez prélevé de quoi acheter un chapeau neuf.

Un bourgeois, qui était à sa maison de campagne, se promenait dans son jardin pendant l'ardeur du soleil. Son jardinier, qui ne l'attendait pas sitôt, s'était endormi sous des arbres fruitiers. Il va le trouver tout en colère.

—Comment! coquin, lui crie-t-il, tu dors au lieu de travailler? Tu n'es pas digne que le soleil t'éclaire.

—C'est aussi pour cette raison, lui dit le jardinier en se frottant les yeux, que je me suis mis à l'ombre.

Un de ces poètes, grands enthousiastes de leurs productions, apporta à Piron un gros cahier de vers en le priant de l'examiner et de noter d'une croix les endroits faibles. Quelques jours après, Piron lui rendit son manuscrit.

—Quoi! monsieur, point de croix? s'écria notre poète avec joie et satisfaction.

—Point de croix, non, reprit l'auteur de la *Métromanie*: voulez-vous donc que je fisse de votre ouvrage un cimetière?

CHAPELLERIE ET FOURRURES
MAISON
THIBAUT, LANTHIER & CIE
No. 271 Rue Notre-Dame.

Bon Marche, Bon Gout, Style Recherche.

L'établissement que MM. THIBAUT, LANTHIER ET CIE, viennent d'ouvrir se recommande de lui-même au public par son assortiment complet de Chapeaux en Soie, Feutres, Parapluies, Pardessus en Caoutchouc, Gants de Kid, etc., articles choisis par les propriétaires sur les meilleurs marchés d'Europe et d'Amérique, avec tous les avantages que procure l'achat au comptant.

LICENCES
pour Epicerie et Auberges.

Les Commissaires des Licences sont prêts à recevoir et examiner les applications pour Licences des Epicerie et Auberges.

Par ordre,
CHAS. DE CHANTAL,
Secrétaire
Commissaires des Licences.
Montréal, 16 Mars, 1874. 5-12-4f.—450.

POUDRE ALLEMANDE,
SUBNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VANDUE CHEZ TOUS LES EPICIERIS RESPECTABLES. 4-38-22.

BOTANIQUE
COURS ELEMENTAIRE

BOTANIQUE
ET
FLORE DU CANADA
A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION

PAR
L'ABBÉ J. MOYEN,
PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COL LÉGE DE MONTRÉAL.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches.
Prix: Cartonnet, \$1.20.—Par la poste \$1.30.
\$12.00 la douzaine— et frais de port.
Le Cours Élémentaire seul, (62 pp. et 31 planches.)
Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine.
Le même, broché 30c.—\$3.00 la douzaine.
S'adresser à G. E. DESBARATS,
4-51-tf411 Montréal.

AU CLERGE.
LE PROTESTANTISME

Jugé et condamné par les protestants.
Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre.

Par M. l'abbé GUILLAUME, curé de St. André Avellan
Approuvé et recommandé par Mgr. l'Evêque d'Ot-tawa.

500 pages 8vo—impression de luxe—broché...\$1.00
Le même par la poste...\$1.20
S'adresser à G. E. DESBARATS,
4-51-tf-410 Montréal.

\$5 à \$20 par jour, Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adressez: 4-22-25 G. STINSON & CO., Portland, Maine.

A. LAVIGNE
NEW
RUSTIC WINDOW SHADES
MANUFACTURER
OFFICE AT THE CIGARE STORE
489 CRAIG ST. MONTREAL

A. LAVIGNE,
FABRICANT DE
RIDEAUX
CHAMPETRES
Bureau au Magasin de Cigares
489 RUE CRAIG
MONTREAL.

5-1-13f—293.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix : 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur

HENRY R. GRAY
PHARMACIEN,
144 Rue St. Laurent,
MONTREAL.
4-27-25 (Établi en 1859)

\$50,000 VALANT
CONSISTANT EN
HARDES FAITES.
DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c.
Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude.
Une visite est sollicitée.
R. DEZIEL,
131, Rue St. Joseph.
4-27-25

NOUVEAUX MOULINS A LAVER
COUVERTS ET CONSERVANT L'EAU CHAUDE DURANT UN LAVAGE, MACHINES A TORREUR, MACHINES ET FERS A GAUFFRER-ET A GLACER, SÈCHOIRS, ETC., ETC.
L. J. A. SURVEYER,
524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-24-25.

COMPAGNIE POUR LA MISE EN BOITES DES FRUITS, DE GRIMSBY, ONT.
LES seuls emballeurs canadiens de fruits et légumes dans des boîtes hermétiquement fermées, en la Puissance. Leurs effets sont ce qu'il y a de mieux offert aux consommateurs, étant toujours de la meilleure qualité. Demandez-en à votre épiciers. S'il n'en a pas en mains, demandez lui de vous les procurer. Des listes de prix fournies au commerce seulement, sur demande.
Wm. FORBES,
Gérant.
5-3-12 f—422

EVITEZ LES CHARLATANS.
Une victime des indiscretions de la jeunesse, qui causent la débilité nerveuse, le dépérissement prématuré, etc., ayant en vain essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Adressez, J. H. REEVES, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1an.

J. D. NORMANDIN,
RELIEUR EN TOUT GENRE ET FABRICANT DE LIVRES BLANCS.
M. NORMANDIN se charge de relier, à prix réduit, tous les volumes de "L'Opinion Publique" qui lui seront confiés.
RUE ST. GABRIEL, MONTREAL,
5-3-9 f—421 Porte voisine du No. 57.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.
(Établies en 1828.)
CHARLES GARTH & CIE.
MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.
On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude.
Bureau et Manufacture
No. 636 à 542, RUE CRAIG,
MONTREAL. 4-25-25

L'INTENDANT BIGOT,
PAR JOSEPH MARMETTE.

BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo.
Prix: 25 Centins.

Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser à G. E. DESBARATS,
4-51-tf-411 Montréal.

Imprimé et publié par La Compagnie de Lithographie et de Publication de G. E. DESBARATS, 1 Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine Montréal, Canada.